

(A)

( 1 )

[N° 4 - II]

II

**BUDGET**

DE

**LA DETTE PUBLIQUE**

POUR L'EXERCICE 1908.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1905 s'élève  
à . . . . . fr. 156,820,491 92  
Les crédits alloués par le Budget de 1904 montent à . . . 151,874,275 73  
Soit, pour 1905, une augmentation de . . . . . fr. 4,946,216 19

Cette augmentation se justifie comme il suit :

## PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

## SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

ART. 5. — Dette à 3 % (1<sup>re</sup> série).

Crédit demandé pour 1905. . . . .	fr.	13,752,627 90
— alloué pour 1904 . . . . .		13,219,608 60
		533,019 30
AUGMENTATION . . . . .	fr.	533,019 30

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 16,152,400 francs émis en dette à 3 %, 1<sup>re</sup> série, pendant l'année 1903, soit fr.  $\frac{16,152,400 \times 3 \ 50}{100} =$  fr. 533,019 30.

ART. 6. — Dette à 3 % (2<sup>e</sup> série).

Crédit demandé pour 1905. . . . .	fr.	71,400,459 30
— alloué pour 1904 . . . . .		68,595,960 90
		2,804,498 40
AUGMENTATION. . . . .	fr.	2,804,498 40

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 84,984,800 francs émis en dette à 3 %, 2<sup>e</sup> série, pendant l'année 1903, soit fr.  $\frac{84,984,800 \times 3 \ 50}{100} =$  fr. 2,804,498 40.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — Dette à 3 % (3<sup>e</sup> série).

Crédit demandé pour 1903. . . . .	fr.	7,463,741 80
— alloué pour 1904. . . . .		6,934,420 »
		<hr/>
AUGMENTATION. . . . .	fr.	511,321 80

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 13,494,600 francs émis en dette à 3 %, 3<sup>e</sup> série, pendant l'année 1903, soit fr.  $\frac{13,494,600 \times 3}{100} =$  fr. 511,321 80.

ART. 17 à 26. — *Annuités à payer pour le service des actions privilégiées et des obligations émises par diverses sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.*

Les annuités qui font l'objet des articles 17 à 26 sont conformes aux tableaux d'amortissement; elles présentent, comparativement à celles inscrites au Budget de 1904, des augmentations ou des diminutions qui se traduisent, en résultat, par une augmentation de fr. 3,047 50.

ART. 27. — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit demandé pour 1903. . . . .	fr.	2,000,000 »
— alloué pour 1904. . . . .		1,620,000 »
		<hr/>
AUGMENTATION. . . . .	fr.	380,000 »

Cette somme représente les premières annuités à payer par l'État pour l'établissement ou l'extension de diverses lignes vicinales.

ART. 30. — *Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.)*

Crédit demandé pour 1903 . . . . .	fr.	39,788 83
— alloué pour 1904 . . . . .		39,794 91
		<hr/>
DIMINUTION. . . . .	fr.	6 06

Par suite du déclassement de la lunette de Hoboken, quatre rentes afférentes aux propriétés situées dans la zone de ces ouvrages ont été réduites à concurrence de fr. 6 06. (Arrêtés royaux du 16 mars 1903 et du 6 février 1904.)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 35. — *Pensions diverses.*

Crédit demandé pour 1903. . . . .	fr.	14,044,954	»
— alloué pour 1904 . . . . .		13,545,272	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	499,682	»

Cette somme représente la balance des augmentations et des diminutions proposées pour le service des pensions des divers Départements ministériels. (Voir annexe n° 2.)

ART. 36. — *Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren*

Crédit demandé pour 1903 . . . . .	fr.	16,490	»
— alloué pour 1904 . . . . .		16,836	75
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	346	75

résultant de l'extinction d'une pension.

ART. 37. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées.*

Crédit demandé pour 1903. . . . .	fr.	3,962,000	»
— alloué pour 1904. . . . .		3,747,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	215,000	»

Cette augmentation est due en partie à l'exécution de la loi du 23 août 1901, relative à la pension des instituteurs communaux, des instituteurs primaires adoptés, etc. On sait que l'État ne doit supporter que les deux cinquièmes des dépenses imputables sur cet article. Le complément est recouvrable au profit du Trésor à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion d'un cinquième et de deux cinquièmes; il figure en recette au Budget des Voies et Moyens.

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

**LÉOPOLD II,**

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présentée en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics .

## ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1905 est fixé à la somme de cent cinquante-six millions huit cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-onze francs quatre-vingt-douze centimes (fr. 156,820,491 92), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ostende, le 8 octobre 1904

**LEOPOLD II,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op voordracht van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN .

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## EENIG ARTIKEL.

De Begroeting der Openbare Schuld voor het dienstjaar 1905 is vastgesteld op de som van honderd zes en vijftig miljoen acht honderd twintig duizend vier honderd één en negentig frank twee en negentig cent tieren (fr. 156,820,491 92), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Oostende, den 8<sup>o</sup> October 1904.**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances  
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën  
en Openbare Werken,*

C<sup>o</sup> DE SMET DE NAEYER.

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1908.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article			TOTAL par chapitre
		INTERÊTS du capital en circulation au 31 dec 1903	FONDS D'AMORTISSEMENT.		
		Interêts du capital amorti.	Dotation de l'amortissement		
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>					
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup></b>					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 <sup>re</sup> SECTION					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 4<sup>er</sup> octobre 1830</i>					
1	Dettes à 2 1/2 %.	5,498,990 78	"	"	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	"	"	"	80,637 50
2 <sup>me</sup> SECTION					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril su- vant.</i>					
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	"	"	"	125,586 24
4	Rachat des droits de canal	"	"	"	21,164 02
3 <sup>me</sup> SECTION					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 <sup>er</sup> Interêts et amortissement.					
5	Dettes à 3 % (1 <sup>re</sup> série).	12,290,613 "	211,776 "	1,250,238 90	13,752,627 90
6	— (2 <sup>e</sup> série).	64,000,979 46	908,529 "	6,490,950 34	71,400,459 30
7	— (3 <sup>e</sup> série).	6,085,275 "	101,765 "	678,703 80	7,465,741 80
TOTAL		88,475,858 24	1,222,068 "	8,419,893 54	98,117,819 78
		9,041,961 54			

**BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD VOOR HET  
DIENSTJAAR 1905.**

Arti- kelen.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG der KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>		
	<b>EERSTE HOOFDSTUK.</b>		
	DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.		
	1 <sup>e</sup> SECTIE.		
	<i>Schuld wier oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.</i>		
1	Schuld aan 2 1/2 t h. . . . .	5,498,090 78	5,498,090 78
2	Rent op naam van Z. D den prins van Waterloo . . . . .	•	80,637 50
	2 <sup>e</sup> SECTIE.		
	<i>Jaarrenten verschuldigd van de Re- gering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1842 en de internationale overeenkomst van 31 October 1879 goedgekeurd door de wet van 29 April daarop- volgende</i>		
3	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Terneuzen en dezer aanhoorigheden.	•	123,386 24
4	Afkoop der vuurbaakgelden . . . . .	•	21,164 02
	3 <sup>e</sup> SECTIE.		
	<i>Schuld aangegaan sedert 1830.</i>		
	§ 1. Kroozen en aflossing.		
5	Schuld aan 3 t. h. (1 <sup>e</sup> reeks) . . . . .	12,200,615 •	13,752,627 90
6	— (2 <sup>e</sup> reeks) . . . . .	64,000,979 46	71,400,459 30
7	— (3 <sup>e</sup> reeks) . . . . .	6,685,275 •	7,465,741 80
	TOTALEN . . fr.	88,475,858 24	98,117,819 78
		KROOZEN van het op 31 Dec. 1905 in omloop zijnde kapitaal.	GELDEN VOOR AFLOSSING Kroozen van het afgelost kapitaal
		Dotatie der aflossing.	Totaal per schuld.
		9,041,961 54	

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
8	Intérêts à 5 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Ecloo à Gand . . . . .	1,500	
9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise pendant les années 1904 et 1905 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .	5,800,000	
§ 2. Annuités diverses.			
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles . . . . .	500,000	
11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale) . . . . .	219,600	
12	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 3 juin suivant . . . . .	612,000	
13	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. (Art. 55 et 57 de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877.) . . . . .	8,471,837	
14	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.) . . . . .	672,330	
15	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney) . . . . .	859,000	121,895,997 92
16	Annuité à payer jusqu'en 1957 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt. . . . .	190,000	
17	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .	8,425	
18	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren. . . . .	161,435	
19	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Ecloo à Gand . . . . .	64,155	
20	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen . . . . .	34,200	
21	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois . . . . .	762,645	
22	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge. . . . .	958,467 50	
23	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain . . . . .	16,347 50	

## BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
8	Interesten aan 5 t h op de som van 50,000 frank, voorloopig ingehouden op den inkooprij der lijn Eecloo-Gent . . . . .	1,500	•
9	Kroozen, aflossing en kosten der kapitalen ontleend gedurende de jaren 1904 en 1905 tot bestrijding der uitgaven op buitengewone middelen; interessen en kosten der in omloop Schatkistbons (Onbepaald krediet) . . . . .	5,800,000	•
§ 2. Jaarrenten van verschillenden aard.			
10	Rente op naam der stad Brussel . . . . .	300,000	•
11	Aandeel van België in den humprijs der Groot-Hertogelijke lijnen (Spa tot de grens van het Groot-Hertogdom) . . . . .	219,600	•
12	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatiematerieel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870 goedgekeurd door de wet van 5 Juni daaropvolgende . . . . .	612,000	»
13	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóór 1 Januari 1877 (Art. 55 en 57 der overeenkomst van 1 Juni 1877.) . . . . .	8,471,837	•
14	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning van den spoorweg van Bergen tot Manage. (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857 goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858.) . . . . .	672,330	•
15	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg genaamd « Hesbaye-Condroz » (lijn van Landen tot Ciney) . . . . .	859,000	•
16	Jaarsom tot en met 1957 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt . . . . .	190,000	•
17	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen der « Grande Compagnie du Luxembourg » . . . . .	8,425	•
18	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren . . . . .	161,435	•
19	Jaarsommen tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorwegmaatschappij Eecloo-Gent . . . . .	64,155	•
20	Jaarsom tot en met 1912 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Tongeren-Bilsen . . . . .	34,200	•
21	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Liégeois-Limbourgeois » . . . . .	762,645	•
22	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Est belge » . . . . .	958,467	50
23	Jaarsom tot en met 1916 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Charleroi-Leuven . . . . .	10,547	50
			121,895,997 92

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam . . . . .	978,645	»
25	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht . . . . .	157,745	»
26	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse . . . . .	134,310	»
27	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux . . . . .	2,000,000	»
28	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines . . . . .	62,514	79
29	Neuvième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière. . . . .	688,344	74
<b>§ 3. Autres charges.</b>			
50	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.) . . . . .	39,788	85
51	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.) . . . . .	45,000	»
52	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif) . . . . .	150,000	»
55	a. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.). . . . . fr. 177,000	184,500	»
	b. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt . . . . . 7,500		
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.</b>			
54	Rémunération en matière de milice (Loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1905 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1905 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif) . . . . .	14,051,000	»
55	Pensions diverses. . . . .	14,044,954	»
56	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren . . . . .	16,490	» 32,618,444
57	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées . . . . .	3,082,000	»
58	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances . . . . .	504,000	»

## BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BIDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam . . . . .	978,645 °	
25	Jaarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maestricht . . . . .	157,745 °	
26	Jaarsommen tot en met 1942 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij „Entre Sambre-et-Meuse“ . . . . .	154,510 °	
27	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtingskapitaal der buurtspoorwegen . . . . .	2,000,000 °	
28	Jaarsommen tot en met 1911 te betalen uit hoofde der naasting van de vergunde telefoonnetten van Luven, Bergen, Namen en Mechelen . . . . .	62,514 70	
29	Negende twaalfde deel bestemd tot de aflossing van het kapitaal gestort in uitvoering der wet waarbij de kapitalisatie wordt gemachtigd der annuïteiten nog door den Staat verschuldigd wegens inkoop der telefoonnetten van Brussel, Antwerpen, Gent, Charleroi, Veerle, Luik en La Louvière . . . . .	688,344 74	
<b>§ 3. Andere lasten.</b>			
30	Jaarrente aan 3 t h , ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten (Wet van 2 April 1875) . . . . .	59,788 85	
31	Jaarrente aan 3 t h , ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten (Wet van 19 Augustus 1893) . . . . .	45,000 °	
32	Minimum van interest door den Staat gewaarborgd aan de concessie houdende spoorwegmaatschappij van Hasselt-Maeseyck; minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn, Oostende-Nieuwpoort-Veurne (Onbepaald krediet)	150,000 °	
33	a Kosten rakende den dienst der verschillende voormelde schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen. (Betaling der kroozen, aflossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz) . . . . . fr 177,000 °		
	b Kosten van toezicht op de spoorwegmaatschappijen, enz, onder oogpunt des waarborgs van den interest-minimum . . . . . 7,500 °		
		184,500 °	
<b>HOOFDSTUK II</b>			
<b>VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.</b>			
34	Vergelding in zake van militie. (Wet van 21 Maart 1902) er bijgevoegd de vooraflichtingen toegelaten bij artikel 2 der wet van 26 Augustus 1903 (bijzonder fonds van de reserve vrijwilligers) Dienstjaar 1905 en, bij uitzondering, vroegere dienstjaren (Onbepaald krediet) . . . . .	14,031,000 °	
35	Vershillende pensioenen . . . . .	14,044,051 °	
36	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art IV) betrekkelijk den inkoop door den Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren . . . . .	16,490 °	32,618,444 °
37	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers en der leden van het onderwyzend personeel der aangenomen lagere scholen . . . . .	3,082,000 °	
38	Pensioenen der vroegere retraite-kas Jaarlyksche vergoeding verschuldigd aan de pensioenkas van de weduwen en weezen van het Departement van Financiën	564,000 °	

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE III.</b>			
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.			
39	a. Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor. . . . . fr. 1,450,000 » b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . . . . . 3,000 »	1,453,000 »	2,306,050 .
40	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	3,050 »	
41	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation . . . . .	350,000 »	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)			
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE . . . fr			156,820,491 92

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 8 octobre 1904.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :  
Le Ministre des Finances  
et des Travaux publics,  
C<sup>te</sup> DE SMET DE NAEYER.

## BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VIRVOIG)

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWELP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>HOOFDSTUK III</b> KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATIEFEN			
39	a Kroozen aan 5 t h vers huldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat fr 1,410,000 »	1,453,000 »	
	b Verachteerde kroozen uit dien zelfden hoofde betreffende gesloten dienstjaren 3,000 »		
40	Kroozen aan 2 1/2 t h verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale milicie 3,050 »	3,050 »	2,506,050 »
41	Kroozen van 2 1/2 t h verschuldigd wegens de consignatien in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld, door artikel 7 der wet van 15 November 1847, met de consignatien kroozen van 5 t h der gelden in bewaaring gegeven ten voordel van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der minderjarigheid van de mondig gemaakte minderjarigen na de consignatie 850,000 »	850,000 »	
(De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald)			
TOTAAL DER BEGROOTING VAN DE OPENBARE SCHULD		fr	156,820,491 92

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit  
van 8<sup>en</sup> October 1904

**LÉOPOLD.**

VAN 'S KONINGS WEGE :  
*De Minister van Financien  
en Openbare Werken,*  
C<sup>te</sup> DE SMET DE NAEYER



**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE**

**pour l'exercice 1905**

---

## BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1905.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		Total par dette.
				Intérêts du capital amorti au 31 déc. 1905.	Dotation de l'amortissement	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. CHAPITRE PREMIER. SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE. 1<sup>re</sup> SECTION.</b>						
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1830.</i>						
1	°	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1905 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1906)	5,498,090 78	°	°	5,498,090 78
2	°	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1905)	°	°	°	°
<b>2<sup>me</sup> SECTION.</b>						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>						
3	°	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 25 dudit traité et article 10 de ladite convention.)	°	°	°	°
4	°	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	°	°	°	°
<b>3<sup>me</sup> SECTION.</b>						
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
<b>§ 1<sup>er</sup>. Intérêts et amortissement.</b>						
<i>Dettes à 5 %, 1<sup>re</sup> série :</i>						
5	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de 409,687,100 francs en circulation au 31 décembre 1905 (semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1905 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1906)	12,290,615	°	°	
	b.	Amortissement :				
		1 <sup>o</sup> Dotation de 50 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 416,746,500	°	°	1,250,258 00	13,732,627 00
		2 <sup>o</sup> Intérêts à 5 % sur le capital amorti de. 7,059,200 (mêmes semestres)	°	211,776	°	
<i>Dettes à 5 %, 2<sup>e</sup> série :</i>						
6	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de fr. 2,155,565,982 22 en circulation au 31 décembre 1905 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1905)	64,000,979 40	°	°	
	b.	Amortissement :				
		1 <sup>o</sup> Dotation de 50 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 2,165,650,282 22	°	°	6,490,950 84	71,400,459 50
		2 <sup>o</sup> Intérêts à 5 % sur le capital amorti de. 50,284,500 (mêmes semestres)	°	908,529	°	
<i>Dettes à 5 %, 3<sup>e</sup> série :</i>						
7	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de 222,842,500 francs en circulation au 31 décembre 1905 (semestres au 1 <sup>er</sup> février et au 1 <sup>er</sup> août 1905)	6,685,275	°	°	
	b.	Amortissement :				
		1 <sup>o</sup> Dotation de 50 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 226,254,600	°	°	678,705 80	7,465,741 80
		2 <sup>o</sup> Intérêts à 5 % sur le capital amorti de. 5,592,100 (mêmes semestres)	°	101,765	°	
<b>TOTAUX.</b>			<b>88,475,858 24</b>	<b>1,222,068</b>	<b>8,419,895 51</b>	<b>98,117,819 75</b>
				<b>9,641,961 54</b>		
						<b>À REPORTER. . . . . fr.</b>

## DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CREDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DIFFERENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905	DÉPENSES de L'EXERCICE 1902.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	"	"	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,657 50	80,657 50	"	"	80,657 50	80,655 78	
125,386 24	125,386 24	"	"	125,386 24	121,257 13	
21,164 02	21,164 02	"	"	21,164 02	20,795 59	
15,752,627 90	13,219,608 60	533,019 30	"	12,386,556 "	11,504,121 70	
71,400,459 30	68,595,960 90	2,804,498 40	"	63,606,751 42	60,328,101 82	
7,465,741 80	6,954,420 "	511,321 80	"	6,653,411 20	6,523,990 40	
98,343,007 54	94,494,168 04	3,848,839 50	"	88,370,677 16	84,077,872 98	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . . fr.
8	»	Intérêts à 3 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eccloo à Gand . . . . .
9	»	Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1904 et 1905 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation ( <i>Crédit non limitatif</i> ) . . . . .
	»	Intérêts et débours à payer aux sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam et de l'Est-Belge, du chef du service provisoire des obligations émises par ces sociétés ( <i>Pour mémoire</i> ) . . . . .
§ 2. Annuités diverses.		
10	»	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1905 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1906.) . . . .
11	»	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale) . . . . .
12	»	Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant . . . . .
		Annuités à payer jusqu'en 1966 :
13	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. (Art. 55, § 1 <sup>er</sup> , de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877.) . . . . . 5,591,169
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) . . . . . 5,080,608
14	»	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.) . . . . .
15	»	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney) . . . . .
16	»	Annuité à payer jusqu'en 1957 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt . . . .
17	»	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .
18	»	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren . . . . .
19	»	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eccloo à Gand . . . . .
20	»	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen . . . . .
21	»	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois . . . . .
22	»	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge . . . . .
23	»	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain . . . . .
24	»	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam . . . . .
25	»	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht . . . . .
26	»	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse . . . . .
27	»	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux . . . . .
28	»	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines . . . . .
29	»	Neuvième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière . . . . .
		A REPORTER. . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1902.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
98,343,007 54	94,494,168 04	3,848,839 50	.	88,370,677 16	84,077,872 98	
1,500 .	1,500 .	"	"	1,500 .	1,500 .	
5,800,000 .	5,800,000 .	"	"	4,800,000 .	6,870,074 71	
.	.	"	"	"	63,085 85	
300,000 "	300,000 .	"	"	300,000 .	300,000 .	
210,600 "	210,600 .	"	"	210,600 "	210,600 "	
612,000 "	612,000 .	"	"	612,000 .	612,000 .	
8,471,837 "	8,471,837 .	"	"	8,471,837 "	8,471,837 .	
672,350 "	672,350 .	"	"	672,350 .	672,350 .	
859,000 .	859,000 "	"	"	859,000 "	858,287 60	
190,000 "	190,000 .	"	"	190,000 "	188,000 .	
8,425 .	8,475 .	"	50 .	8,525 .	8,575 .	
161,435 .	159,780 .	1,655 .	"	161,110 .	160,305 .	
64,155 .	65,165 .	"	1,010 .	64,645 .	64,610 .	
54,200 .	54,495 .	"	295 .	33,745 .	34,120 .	
762,645 .	761,995 .	650 .	"	761,195 .	760,250 .	
958,467 50	959,077 50	"	610 .	958,040 .	960,077 50	
16,547 50	15,952 50	595 .	"	15,335 .	16,740 .	
978,645 .	978,790 .	"	145 .	978,225 .	978,995 .	
137,745 .	137,235 .	510 .	"	137,710 .	137,655 .	
134,510 .	132,562 50	1,747 50	"	132,732 50	132,287 50	
2,000,000 .	1,620,000 .	380,000 .	"	1,507 814 .	1,388,696 .	
62,514 79	62,514 79	"	"	62,514 79	62,514 79	
688,544 74	688,544 74	"	"	688,544 74	688,544 74	
121,476,709 07	117,244,822 07	4,231,887 .	2,110 .	110,007,780 19	107,727,818 74	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . fr
		<b>§ 3. Autres charges.</b>	
30	"	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,526,556 61 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1904 au 12 avril 1905.) . . . . .	
31	"	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs à répartir en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1895, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 <sup>er</sup> septembre 1904 au 31 août 1905.) . . . . .	
32	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 1 <sup>er</sup> décembre 1866. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi). — Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne Ostende-Nieuport-Furnes en vertu de la loi du 11 septembre 1895 . . . . .	
35	a.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.) . . . . .	177,000 "
	b.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions . . . . .	7,500 "
		<b>TOTAL DU CHAPITRE I<sup>er</sup> . . . . . fr.</b>	
		<b>CHAPITRE II.</b>	
		<b>RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.</b>	
34	"	Rémunération en matière de milice (loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1905 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .	
		<i>Pensions diverses :</i>	
	a.	Ordre de Léopold . . . . .	9,000 "
	b.	Marine. (Militaires de la) . . . . .	954 "
		<b>Ecclesiastiques :</b>	
	c.	Pensions de la Justice . . . . .	475,000 "
	d.	— de la Guerre . . . . .	10,000 "
	e.	— militaires . . . . .	5,575,000 "
		<b>Pensions civiles :</b>	
35	f.	Pensions des Finances et des Travaux publics. . . . .	2,360,000 "
	g.	— de la Justice . . . . .	1,120,000 "
	h.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	2,815,000 "
	i.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	1,545,000 "
	j.	— de l'Agriculture . . . . .	190,000 "
	k.	— des Affaires Étrangères . . . . .	85,000 "
	l.	— de la Guerre . . . . .	92,000 "
	m.	— de l'Industrie et du Travail . . . . .	100,000 "
	n.	— de la Cour des Comptes . . . . .	20,000 "
	o.	Arriérés de pensions de toute nature . . . . .	50,000 "
36	"	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.	
37	"	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées; arriérés de ces pensions (*) . . . . .	
38	"	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances . . . . .	
		<b>TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.</b>	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1903	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1902	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
121,476,709 07	117,244,822 07	4,233,997	2,110	110,007,780 19	107,727,818 74	
39,788 85	39,794 91	•	6 06	39,794 01	39,794 91	
45,000 •	45,000 •	•	•	45,000 •	45,000	
150,000 •	150,000 •	•	•	150,000	150,828 12	
184,500	184,500 •	•	•	184,500 •	149,914 16	
121,895,907 92	117,664,116 98	4,233,997	2,116 06	110,427,075 10	108,113,535 93	
AUGMENTATION . fr.		4,231,880 94				
14,031,000 •	14,031,000 •	•	•	14,031,000 •	9,763,476 50	
14,044,054 •	13,545,272 •	499,682 •	•	( <sup>1</sup> ) 13,079,272 •	12,506,913 33	( <sup>1</sup> ) Y compris un crédit supplémentaire de 60,000 francs, alloué par la loi du 14 mai 1904 (Moniteur, nos 137-138).
16,490 •	16,856 75	•	366 75	17,951 75	17,674 25	( <sup>2</sup> ) Les dépenses imputées sur le crédit de cet article sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{4}$ et de $\frac{2}{4}$ .
3,962,000 •	3,747,000 •	215,000 •	•	( <sup>3</sup> ) 5,479,000 •	3,213,994 53	( <sup>3</sup> ) Y compris un crédit supplémentaire de 100,000 francs alloué par la loi du 14 mai 1904 (Moniteur, nos 137-138).
564,000 •	564,000 •	•	•	564,000 •	564,000 •	
52,618,444 •	51,004,108 75	714,682 •	366 75	51,171,225 75	26,066,058 63	
AUGMENTATION . fr.		714,335 25				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE III.</b>		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.		
39	a.	Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. . . . . 1,450,000
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . . . . . 3,000
40	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale . . . . .
41	»	Intérêts à 2 1/2 %, dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation. . . . .
( Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs. )		
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905	DÉPENSES de L'EXERCICE 1902	<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.			
1,453,000	1,453,000	°	°	1,253,000	1,304,146 81	
5,050	3,050	°	°	3,050	2,972 45	
850,000	850,000	°	°	850,000	909,811 98	
2,308,050	2,306,050	°	°	2,106,050	2,216,931 22	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p><i>Récapitulation.</i></p> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I	Service de la dette proprement dite . . . . .
II	Rémunérations et pensions . . . . .
III.	Intérêts sur cautionnements et consignations . . . . .
<p>TOTAUX . . . . . fr.</p>	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903	DÉPENSES de L'EXERCICE 1902.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
121,805,997 92	117,064,116 08	4,231,880 94	»	110,427,075 10	108,115,355 95	
52,618,444	51,904,108 75	714,335 25	»	51,171,223 75	26,066,058 65	
2,306,050	2,306,050	»	»	2,106,050	2,216,051 22	
156,820,491 92	151,874,275 75	4,946,216 19	»	145,704,548 85	156,506,345 78	

(26)

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE  
POUR L'EXERCICE 1903.**

---

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1897 à 1902.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1904 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1903.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1903 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1904.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1903.

---

ANNEXE N° 1.

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt et de minimum de produit, en vertu des lois du 20 décembre 1851, du 1<sup>er</sup> décembre 1866 et du 11 septembre 1895, pendant les années 1897 à 1902.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1897.	1898.	1899.	1900.	1901.	1902.
CHEMIN DE FER DE <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</span> la Flandre occidentale . . . . . Maeseyck . . . . .	( <sup>1</sup> )					
CHEMINS DE FER VICINAUX. — Section d'Ostende-Middelkerke . . . . .	9,296 02	17,557 65	12,424 11	15,149 80	7,705 75	7,709 65
TOTAL . . . . . fr.	156,869 75	161,549 21	160,672 85	161,577 46	149,805 96	150,828 12

(<sup>1</sup>) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

## PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1904.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1905.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Civiques . . . . .	"	518	"	"	"	518
Ordre de Léopold . . . . .	31,000	"	9,000	"	"	22,000
Marine (militaires de la). . . . .	"	4,954	"	954	"	4,000
Ecclésiastiques } Pensions de la Justice. . . . .	475,000	"	475,000	"	"	"
} — de la Guerre. . . . .	10,000	"	10,000	"	"	"
Militaires. . . . .	5,375,000	"	5,375,000	"	"	"
Pensions des Finances et des Travaux publics . . . . .	2,220,000	"	2,560,000	"	140,000	"
— de la Justice . . . . .	1,100,000	"	1,120,000	"	20,000	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	2,500,000	"	2,815,000	"	515,000	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	1,522,000	"	1,545,000	"	21,000	"
Civiles } — de l'Agriculture . . . . .	190,000	"	190,000	"	"	"
} — des Affaires Étrangères . . . . .	85,000	"	85,000	"	"	"
} — de la Guerre . . . . .	92,000	"	92,000	"	"	"
} — de l'Industrie et du Travail . . . . .	100,000	"	100,000	"	"	"
} — de la Cour des Comptes . . . . .	20,000	"	20,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature . . . . .	20,000	"	50,000	"	50,000	"
TOTAUX. . . . . fr.	15,540,000	5,972	14,044,000	954	526,000	26,318
	fr. 15,545,272		fr. 14,044,954		EN PLUS : fr. 499,682	

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN			
	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1903.	MOUVEMENT pendant l'année 1903.		SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1904.	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1903.	MOUVEMENT pendant l'année 1903.		
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.	
Civiques . . . . .	1	•	•	1	318	•	•	
Ordre de Léopold . . . . .	80	2	8	74	8,000	200	800	
Marine (militaires de la) . . . . .	4	•	•	4	4,054	•	•	
<i>Ecclesiastiques :</i>								
Pensions de la Justice. . . . .	418	65	66	417	442,532	79,589	78,469	
— de la Guerre . . . . .	2	1	1	2	4,329	2,500	2,300	
Militaires . . . . .	3,078	191	164	3,105	5,262,535	319,627	204,421	
<i>Civiles :</i>								
Pensions des Finances et des Travaux publics.	1,381	150	108	1,432	2,007,062	246,588	140,056	
— de la Justice . . . . .	351	45	31	345	1,003,090	162,885	107,908	
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes (Anvers à Gand non compris) . . . . .	1,703	224	123	1,804	2,212,005	387,715	178,202	
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	691	55	54	692	1,257,351	92,914	101,098	
— de l'Agriculture . . . . .	150	24	17	163	145,652	31,868	26,767	
— des Affaires Étrangères . . . . .	13	5	•	16	54,559	18,542	•	
— de la Guerre. . . . .	44	3	7	40	81,777	4,962	5,677	
— de l'Industrie et du Travail . . . . .	16	•	2	14	58,694	•	11,250	
— de la Cour des Comptes . . . . .	6	•	•	6	15,054	•	•	
Pensions civiles reprises du chemin de fer d'Anvers à Gand. . . . .	39	•	1	38	17,201	75	365	
Professeurs et instituteurs communaux (1)	3,050	535	154	3,429	3,157,772	488,527	177,948	
TOTAUX. . . . .	11,013	1,305	736	11,582	15,823,265	1,855,717	1,134,241	
				AUGMENTATION :				
				569 pensions.				
				fr. 701,476				

## PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1904.

SIONS	ACCROISSEMENTS			DECROISSEMENTS			Observations
	— Nombre de pensions accordees			— Nombre de pensions eteintes			
	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1904	nouvelle ment	par suite de revision	pour d'autres causes	par suite de deces	par suite de revision	
318	»	»	»	»	»	»	
7,400	2	»	»	8	»	»	
4,954	»	»	»	»	»	»	
445,452	61	2	2	62	2	2	
4,329	1	»	»	1	»	»	
5,287,741	100	1	»	150	1	7	
2,194,614	158	1	»	108	»	»	
1,058,067	42	2	1	28	2	1	
2,422,118	224	»	»	123	»	»	
1,249,147	54	»	1	53	»	1	
150,753	23	1	»	16	1	»	
73,101	3	»	»	»	»	»	
81,062	3	»	»	7	»	»	
47,444	»	»	»	2	»	»	
15,054	»	»	»	»	»	»	
16,858 75	»	»	»	1	»	»	
3,468,351	518	15	»	139	14	1	
18,524,741 75	1,279	22	4	704	20	12	
		1,305			756		

(<sup>1</sup>) Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, concreees en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1870, sont payees  $\frac{2}{3}$  par les communcs,  $\frac{1}{3}$  par les provinces,  $\frac{2}{3}$  par l'État. Elles sont portees en totalite au Budget de la Dette publique

(32)

ANNEXE N° 4.  

---

## LISTE NOMINATIVE

*des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1903 (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)*

---

*Art 4 de la loi du 17 février 1849* — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au payement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier.

*Art 9 de la loi du 14 mars 1880* — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur
<b>Ministère de la Guerre</b>									
<i>Ordre de Leopold</i>									
1	Lefebvre, J-F-X, maréchal des logis chef à cheval	61	100	.	10	Delsart, L-M, desservant à Leers Nord (art 12, 20, 21, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	68	1,200	300
2	Pire, J J, maréchal des logis chef à cheval	58	100	.	11	Cartuyvels, J-I-A, desservant à Overwinden (art 12, 21, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,255	339
<b>TOTAL</b>			<b>200</b>		12	Velge, C, vicaire à Saint-Roch (Laeken) (art 12, 20, 21, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900)	51	660	339
<b>Ministère de la Justice</b>									
<i>Pensions ecclésiastiques</i>									
1	Geubel, A J, curé de 2 <sup>e</sup> classe à Laroche (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	70	1,650	509	13	Vennekens C, desservant à We- chelherzande (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	69	1,185	348
2	Gilhard, E J, desservant à Mazer (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	71	1,250	500	14	Ducoulombier, J, desservant à G- lonne (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	48	863	5
3	Résibois, F-A, desservant à Hirre (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, et art 5 de celle du 24 avril 1900)	57	1,182	500	15	De Mœyer, P-C, desservant à Steenockerzeel (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	76	1,300	5
4	Schlögel, I -J -M, desservant à Frimdeux (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	58	1,175	509	16	Van Arkel, C J, pasteur protestant à Ganil (art 4, 8, 12, 28 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 fé- vrier 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	44	555	339
5	Stock, P-I -J, desservant à Ris- quons Fout (art 12, 20, 21, 21 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	82	1,500	500	17	Meens, F-A desservant à Olmen (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	52	920	17
6	Etienne J, desservant à Vance (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900)	48	661	526	18	Van Der Linden, H, vicaire à Den- derhautem (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	48	453	58
7	Henckarts, J J, desservant à At- tenhoven (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	70	1,250	526	19	Coekelberghs, H, curé de 2 <sup>e</sup> classe à Laeken (art 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	60	1,510	57
8	Foucart L, desservant à Duzet (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	47	821	526	20	Keuninckx J -B, desservant à Weert Saint Georges (art 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	71	1,285	57
9	Haverstin F J, desservant à Wan- lin art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900) Pen- sion révisée — Remplace la pension inscrite en 1890)	75	1,300	526					

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application )	Age	Montant des pensions	Numero du Moniteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application )	Age	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
21	Lamal, E - F - N , desservant à Orsmiel (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900).	47	667	57	32	Leroy A J, desservant à Rocour (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900) (Liquidation nouvelle — Remplace la pension inscrite en 1882)	76	1,315	101
22	Remacle, G - J , chanoine d'évêché (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	78	2,400	Id	33	Borgniet V, desservant à Chenogne (art 12, 20, 25 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	53	504	147
23	Sterpin, E J, chanoine d'évêché (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	76	2,400	Id	34	Stordeur, J, cure de 2 <sup>e</sup> classe à Vlytogen (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	75	1,686	162
24	Van der Beke, L L, desservant à Coolscamp (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,265	Id	35	Deresimont, F - V - F - E, desservant à Guc (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	70	1,280	145
25	Vermeulen, P - D, desservant à Woesten (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	77	1,310	Id	36	Hooft, C - L - J - H, desservant à Juprelle (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	69	1,280	Id.
26	Maldague, J T, chanoine d'évêché (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et article 5 de celle du 24 avril 1900)	68	2,400	58	37	Nicolay P, desservant à Martelange (art 12, 20, 21, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	63	1,240	Id
27	Debrichy, E - L - N, curé de 2 <sup>e</sup> cl à Celles (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	66	1,675	71	38	Smets, J L, desservant à Ertrbrant (art 12, 20, 21, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	60	1,182	Id.
28	Foucart, D C, desservant à Biuglette (art 12, 20, 21, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	64	1,265	Id	39	Van Dingenen, F, desservant à Buggenhout (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	70	1,280	Id
29	Derenne, A I, desservant à Ham-sur-Sambre (art 12, 20, 21, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900) (Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1897)	56	950	17	40	Bertinchant, P, desservant à Mont-Sainte-Aldgonde (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	75	1,201	176
30	van Verdegem, V, desservant à Bottelaere (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	55	1,075	114	41	Brouez, H - J - B, desservant à Haine-Saint-Paul (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,200	Id
31	Genicot F G E, curé de 1 <sup>re</sup> classe à Saint-Georges-sur-Meuse (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	70	1,765	101	42	Cornet, E - J, desservant à Wez-Velvain (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	66	1,200	Id.
					43	Desries, J - B J, vicaire général du diocèse de Tournai (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	3,095	Id

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	
44	Weertz, P-H-J, desservant à Sison (art 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	68	1,290	190	55	Guillaume, L, curé de 2 <sup>e</sup> classe à Beauraing (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 25 juillet 1867, 10 janvier 1886 et 24 avril 1900) (Pension révisée — Rem- place la pensionnante en 1898)	59	1,169	272	
45	Vandermeersch, J, desservant à Zandvoorde (art 12, 20, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	57	829	Id.	56	Cabu, L-G, desservant à Dorinne (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,305	254	
46	Thielens, J-L, vicaire à Auder- ghem (art 12, 20, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	56	582	Id.	57	Deleval, J E-J, vicaire à Saint- Gilles (Liege) (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	745	Id.	
47	Linssen G J G, desservant à Op- gumby (art 12, 20, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900).	48	615	205	58	Stock, L C, desservant à Lemappes (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	69	785	Id.	
48	Dutrieux, M P, desservant à Mont- sur Marchienne (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,205	211	59	Dalle, L, desservant à Ousselghem (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	71	1,305	275	
49	Van de Putte I -H, desservant à Espe (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	85	1,325	219	60	Rome, P J N, desservant à Harneffe (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	59	968	302	
50	Stenlet, X -N -F -I, desservant à Anvers (Saint-Georges) (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	66	1,295	238	61	Cornelis, P -I, desservant à Wi- doye (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	46	630	310	
51	Guilmot L -J, desservant à Flo- reffe (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	71	1,500	259	62	Gillet, N J, desservant à Oisro- fang (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	74	1,318	Id.	
52	Ghislain, A -J, desservant à Thir- mont (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	49	906	Id.	63	Bertrand, L C-A M, desservant à Lrwetegem (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900).	58	1,257	297	
53	Bataille, F -J, desservant à La Louvrière (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	61	675	246	64	Schoenowsky, S -U -B -N, vicaire à la cathédrale de Namur (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	68	905	Id.	
54	Wilmotte P J, aumônier à la prison de Namur (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	67	2,650	259	65	De Boeck, J B, chapelain à Bois- Seigneur-Isaac (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	44	515	314	
TOTAL								fr	79,589	

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
	<b>Ministère de la Guerre.</b>				21	Verdonck, P-F, maréchal des logis (art 21)	60	784	58
	<i>Pensions ecclésiastiques</i>				22	Van Ryckeghem, H, soldat (arti- cle 21)	43 ½	359	Id.
1	Dutierre, L-J, aumônier honorant à l'école militaire, à Bruxelles	60	2,500	538	23	Leclercq, J F-X, maréchal des logis chef de gendarmerie (arti- cle 21)	60	954	Id.
	<b>Ministère de la Guerre</b>				24	Vanwelden, R, premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21).	48 ½	782	Id.
	<i>Pensions militaires</i>				25	Lemys, I maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	48 ½	754	Id.
1	Demat, L, soldat (loi du 27 mai 1840)	48	318	Id.	26	Debauche, J L, gendarme (arti- cle 21)	48	610	Id.
2	de Libert de Flemalle, B -I -G (cuyer) lieutenant (loi du 27 mai 1840)	59	888	10	27	Bruloux, L P, gendarme (art 21)	47 ½	612	Id.
3	Van Royen J B soldat (loi du 27 mai 1840).	42 ½	287	58	28	Van de Caveye C, gendarme (arti- cle 21)	46	598	Id.
4	Vigneron, J-L, soldat congédié (loi du 27 mai 1840)	45 ½	274	Id.	29	Bondin, A.-J, gendarme (art 21)	51	598	Id.
5	Lunckhonne, V-J, sergent-major at armier (loi du 27 mai 1840)	59	405	Id.	30	Thuy, L, gendarme (art 21)	46 ½	584	Id.
6	Moerkerke A, soldat (loi du 27 mai 1840)	44	298	Id.	31	Fays C. I, gendarme (art 21)	37	567	Id.
7	Lux, J E-L-G-A, capitaine com- mandant (art 21)	49 ½	2,470	Id.	32	Mullet J A, intendant de 1 <sup>re</sup> classe (art 1 <sup>er</sup> )	63	5,000	Id.
8	Asselman, H A, lieutenant de place (art 21).	41	1,249	Id.	33	Defontaine, L-A-L-J, colonel (art 1 <sup>er</sup> )	60	5,200	Id.
9	Wilverth F. B-E capitaine en second (art 21)	57	1,552	Id.	34	Dchase, L-E, colonel (art 1 <sup>er</sup> )	60	5,200	Id.
10	Sermeus, O-F-A, sergent-major de 1 <sup>re</sup> classe, (art 20)	45 ½	840	Id.	35	Simonis E-L, colonel (art 1 <sup>er</sup> )	58	5,400	Id.
11	Favernier, L, musicien gagiste (art 21)	58 ½	680	Id.	36	Fraets, J H, major (art 1 <sup>er</sup> ).	58	3,696	Id.
12	Simonis, P-E. L, caporal (arti- cle 21)	29	426	Id.	37	Poucet, H-C, capitaine en premier quartier maître (art 1 <sup>er</sup> )	58	3,240	Id.
15	Kielmoes, S, soldat (art 21)	40 ½	345	Id.	38	D'asseler, J F, capitaine en pre- mier quartier maître (art 1 <sup>er</sup> )	58	3,240	Id.
14	Luppens, W-I V, musicien-ga- giste (art 21)	49	704	Id.	39	De Schryvere, I P-L, capitaine en premier quartier maître (arti- cle 1 <sup>er</sup> )	58	3,240	Id.
15	Broche, J, sergent (art 21)	55	605	Id.	40	Detrenne, C-I A, officier d'admi- nistration de 1 <sup>re</sup> classe (art 1 <sup>er</sup> )	57 ½	3,240	Id.
16	Caes H soldat (art 21)	41	540	Id.	41	Cornesse, H-C, capitaine en pre- mier de place (art 1 <sup>er</sup> )	55	3,240	Id.
17	Devroux L-I, soldat (art 21)	40	540	Id.	42	de Vauletoy A-V-A, médecin de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe (art 1 <sup>er</sup> )	58	3,000	Id.
18	Lemmens, G-A, maréchal des logis (art 21)	59	693	Id.	43	Leroy, V-L, lieutenant (loi du 27 mai 1840)	44	906	142- 143
19	Moullers J-B, soldat réforme (art 21).	59	542	Id.	44	Renette, I-G, lieutenant (loi du 27 mai 1840).	37 ½	740	Id.
20	Cabarteux, O J, adjudant-sous- officier (art 21)	46 ½	882	Id.	45	de Crombrugge de Loozbrughe, M-I-M, (baron), lieutenant- colonel (art 21)	56	3,700	Id.
					46	Defontaine, C-A, major (art 21).	55 ½	3,564	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
47	Vander Mensbrugge, P E, major (art 21)	50 ½	5,046	142- 145	72	Baert, F, soldat (loi du 27 mai 1840)	41	274	142- 145
48	Vankildonck, F, capitaine com- mandant (art 21)	55	2,916	Id.	73	Jean, H-J M soldat (loi du 27 mai 1840)	43 ½	295	Id.
49	Davio A-M G-V capitaine com- mandant (art 21)	54 ½	2,916	Id.	74	Heldermans G-H, soldat (loi du 27 mai 1840)	45 ½	295	Id.
50	Daumont, A O D, capitaine com- mandant (art 21)	49	2,657	Id.	75	Huait, L I, sergent (loi du 27 mai 1840)	32	448	Id.
51	Roosx L A, capitaine comman- dant (art 21)	48	2,625	Id.	76	Van den berghe, A F, officier d'administration de 4 <sup>me</sup> classe (article 1 <sup>er</sup> ) (Pension revisee — Remplace la pension inscrite en 1902)	45 ½	1 925	138- 139
52	Salomon, G, capitaine comman- dant (art 21)	50	2,551	Id.	77	Dewinter, D L trompette major (art 2, § 1 <sup>er</sup> )	35	655	142- 143
53	Rampelbergh P J, capitaine com- mandant (art 21)	45 ½	2,155	Id.	78	Brasseur, M-I B-C F sergent- major (art 18)	24 ½	941	Id.
54	Borin, J-H, capitaine en second (art 21)	48	2,170	Id.	79	Puissant J G musicien gagiste (art 20)	45	700	Id.
55	Augustin, G C L, capitaine en second (art 21)	41	1,957	Id.	80	Dewuffel, M I, élève-musicien (art 21)	46 ½	387	Id.
56	Logie, A C-A, capitaine en second (art 21)	44	1,500	Id.	81	Henry, J G J, caporal (art 21)	45	421	Id.
57	Birchard, G H J, lieutenant (arti- cle 21)	38 ½	1,074	Id.	82	Jordens, J O, soldat (art 21)	40 ½	345	Id.
58	Elseviers, P F, officier d'adminis- tration de 3 <sup>me</sup> classe (art 21)	39	925	Id.	83	Géard, I, musicien gagiste arti- cle 21)	41	680	Id.
59	Lucqemne, E, lieutenant colonel (art 1 <sup>er</sup> )	55	4,320	Id.	84	Olivier, L H I musicien gagiste (art. 21)	39	672	Id.
60	Maes, A F M major (art 1 <sup>er</sup> )	58	3,828	Id.	85	Pelleraux P A élève clarion con- gédié (art 21)	58	342	Id.
61	Vael A, capitaine commandant (art 2, § 5)	55	2,589	Id.	86	De Meester B, brigadier mar- chal ferrant (art 21)	60	540	Id.
62	Dierckx, M E-A, capitaine com- mandant (art 2, § 5)	55	2,700	Id.	87	Englebert, G-J, soldat (art 21)	40	345	Id.
63	Van Egrioo, P-M capitaine en second (art 2, § 5)	55	2,962	Id.	88	Gos L soldat (art 21)	40 ½	345	Id.
64	Van Caubergh, A P, capitaine en second (art 2, § 5)	55	2,757	Id.	89	Lemcoeur Z, soldat reforme (arti- cle 21)	39	342	Id.
65	François, A J-J, major (article 2, § 1 <sup>er</sup> )	52	5,297	Id.	90	Nichez I-B-J, maréchal des logis chef artificier (art 21)	60	840	Id.
66	Gilson, P P F-A capitaine com- mandant (art 2, § 1)	54	2,794	Id.	91	Materne, I C-J, maréchal des logis (art 21)	60	728	Id.
67	Herrebaut, E F L, capitaine com- mandant (art 2, § 1 <sup>er</sup> )	50 ½	2,916	Id.	92	Berlemont, O, soldat (art 21)	57 ½	342	Id.
68	Wuine A, capitaine commandant (art 2, § 1 <sup>er</sup> )	54	2,701	Id.	93	Denis, I, soldat (art 21)	40	345	Id.
69	Sanders P H, maître tailleur con- gédié (loi du 21 mars 1902)	50	330	158- 130	94	Mercier J-B V, maréchal des logis chef de gendarmerie (arti- cle 21)	59	958	Id.
70	Engelen, J, soldat (loi du 27 mai 1840)	32	274	142- 145	95	Couplet, G-E maréchal des logis chef de gendarmerie (art 21)	50	905	Id.
71	Lelcu, J, soldat (loi du 27 mai 1840)	40 ½	276	Id.	96	Mareschal, E J maréchal des logis chef de gendarmerie (art 21)	49	808	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALS DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application )	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application )	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
97	Matagne, J-J F, premier maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	47 ½	773	142-143	123	Van Roy, J-J, capitaine en premier quartier-maître (art. 1 <sup>er</sup> )	58	3,240	235
98	Vrijdags, L, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	42	741	Id.	124	Wilmart, J, capitaine commandant (art 2 § 3)	55	2,916	Id.
99	Baijot, L I gendarme (art 21)	50	616	Id.	125	Jung, D, capitaine commandant (art 2, § 3)	55	2,907	Id.
100	Levent, E, gendarme (art 21)	48	598	Id	126	Courtoy E-t, capitaine commandant (art 2, § 3,	55	2,506	Id.
101	Lallemand, G M, capitaine en second (loi du 27 mai 1840)	59	1,150	235	127	Guilmot A-V J, médecin de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe (art 2, § 2)	58	2,062	Id.
102	Leclercq, V -J -F I, capitaine commandant (art 20).	54 ½	3,504	Id	128	Braconnier, M -H -L, major (article 2, § 1 <sup>er</sup> )	53	3,465	Id.
105	van Zuylen van Nyevelt, J -F -J -E -M G, (baron) major (article 21)	49 ½	2,985	Id	129	Mintur, H, major (art 2 § 1 <sup>er</sup> )	53	3,386	Id.
104	Dequeldre, F -I -J, major (article 21)	52	3,541	Id	130	Wantiez, H -J, maréchal des logis chef de gendarmerie (art 1 <sup>er</sup> )	60	1,920	Id
105	Witry J P-V, major (art 21)	54	3,132	Id	131	Baugnée C F sergent (art 20)	57 ½	728	Id.
106	De L'Isle, D -I M J-L, capitaine commandant (art 21)	49 ½	2,602	Id	132	Roose P, sergent de 1 <sup>re</sup> classe (art 21)	60	840	Id
107	Licot de Nismes M -G -J -C, capitaine commandant (art 21)	45	2,155	Id	133	Van Aker, A -J, soldat (art 21)	48 ½	304	Id.
108	Carler, J -(-P, capitaine en second art 21)	42	1,690	Id	134	Vliex, L J -P sergent major réformé (art 21)	34	627	Id.
109	Derumier A -J -F -B, vétérinaire de 2 <sup>e</sup> classe (art 21)	35 ½	999	Id	135	Werrebroek, A, soldat (art 21)	40 ½	340	Id
110	Hambize J, adjudant sous-officier (loi du 27 mai 1840)	39	551	Id	136	Meynaerts, N, maréchal des logis (art 21)	56	670	Id.
111	Van Heurck, J -B, sergent-major (loi du 27 mai 1840)	56	451	Id	137	Van Eycken, F -J, maréchal ferrant (art 21)	41	349	Id.
112	Collignon, I J, soldat, (loi du 27 mai 1840)	42 ½	270	Id.	138	Dedecker, J, soldat réformé (article 21)	41	342	Id.
113	Corne, A. V, soldat (loi du 27 mai 1840)	49 ½	285	Id	139	Lebrun, I -I maréchal des logis chef de gendarmerie (art 21)	55 ½	989	Id.
114	Delmotte, A J, gendarme (loi du 27 mai 1840)	36	448	Id	140	Englebert J B maréchal des logis chef de gendarmerie (art 21)	53	959	Id.
115	Gillet, M -P L, nee Kusnick, (veuve d un général-major)	.	2,040	219	141	Dirckx I -S, gendarme (art 21)	54 ½	672	Id.
116	Vanderhofstadt, E M G, général major (art 1 <sup>er</sup> )	60	6,448	235	142	Soumois L J -A, gendarme (article 21)	54 ½	619	Id.
117	Grade, E I, colonel (art 1 <sup>er</sup> )	56 ½	5,400	Id.	143	De Bruycker P -J, gendarme (article 21)	46	602	Id
118	Schockel V M F F médecin principal de 2 <sup>e</sup> classe (art 1 <sup>er</sup> )	62	4,520	Id	144	Parmentier, A J, gendarme (article 21)	47	588	Id
119	Pinte P, major (art 1 <sup>er</sup> )	56	3,828	Id	145	Sevrin V, gendarme (art 21)	44	588	Id.
120	Glorie, D H, major (art 1 <sup>er</sup> )	58	3,696	Id.	146	Vansteenkiste, L P, gendarme (art 21)	49	584	Id.
121	Blaise L -L, major (art 1 <sup>er</sup> )	57	3,696	Id	147	Aubert, H -J gendarme (article 21)	50 ½	577	Id.
122	Biesemortel, P, capitaine commandant (art 1 <sup>er</sup> )	55	3,240	Id.	148	Greindl, A -C -M -J -L, (baron) lieutenant-général (art 1 <sup>er</sup> ).	64	7,800	271-272

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
149	Reyniers, L., trompette major (art 21)	68	952	518	173	De Langhe, I., soldat (art 21)	41 $\frac{1}{2}$	545	318
150	Thoin, L.-J. B. C. S., lieutenant général (art 1 <sup>er</sup> )	65	7,800	Id.	174	Pitotte, A.-L.-F., sergent (art 21)	36 $\frac{1}{2}$	582	Id.
151	Rouen, C.-A.-I. B., lieutenant-général (art 1 <sup>er</sup> )	65	7,800	Id.	175	Depreux, C.-F., premier ouvrier cordonnier (art 21)	59	557	Id.
152	Gilson, A.-I., colonel (art 1 <sup>er</sup> )	60	5,200	Id.	176	Mathieu P. L., adjudant sous-officier (art 21)	51 $\frac{1}{2}$	953	Id.
155	Poodts, L. A., lieutenant colonel (art 1 <sup>er</sup> )	58	4,000	Id.	177	Deckers, L.-J., brigadier maréchal-ferrant (art 21)	50 $\frac{1}{2}$	494	Id.
154	Cochet, G.-E., capitaine en premier quartier-maître (art 1 <sup>er</sup> )	58	3,240	Id.	178	De Graeve, I.-B., soldat (art 21)	40	542	Id.
155	Wedekind C. D., capitaine en premier administrateur d'habillement (art 1 <sup>er</sup> )	58	3,240	Id.	179	Boulet, A.-I.-B., soldat (art 21)	41	542	Id.
156	Gilson I. I., capitaine commandant (art 1 <sup>er</sup> )	55	3,240	Id.	180	Pire, J. I., maréchal des logis chef de gendarmerie (art 21)	58 $\frac{1}{2}$	1,015	Id.
157	Vandromme, A.-I., capitaine en premier administrateur d'habillement (art 2, § 5)	58	3,199	Id.	181	Messeaux, A.-F., maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	44 $\frac{1}{2}$	743	Id.
158	Van Rollegheem, I. I., capitaine commandant (art 2, § 3)	55	3,159	Id.	182	Jacob, I.-J., gendarme (art 21)	51	649	Id.
159	Walry, O.-J., capitaine commandant (art 2, § 3)	55	2,956	Id.	183	Vandust, P. I., gendarme (art 21)	52 $\frac{1}{2}$	626	Id.
160	De Bock, F.-A., capitaine en second administrateur d'habillement (art 2, § 1 <sup>er</sup> )	50	2,211	Id.	184	Frankin, F. J., gendarme (art 21)	50	619	Id.
161	Segers, J. B. A., capitaine commandant (art 20)	46	3,024	Id.	185	Moreau, P.-J., gendarme (art 21)	48 $\frac{1}{2}$	619	Id.
162	Bertrand, A. D. A., major (art 21)	52	3,003	Id.	186	Eppe, P., gendarme (art 21)	48	609	Id.
163	Locquet, J. L., capitaine en second (art 21)	58 $\frac{1}{2}$	1,552	Id.	187	Feremans, T.-A., gendarme (article 21)	50 $\frac{1}{2}$	602	Id.
164	Goethals L.-M. A. E., lieutenant (art 21)	32	925	Id.	188	Laurensis, A.-I., gendarme (article 21)	46 $\frac{1}{2}$	591	Id.
165	Defosse, J. B. L., capitaine en premier quartier-maître (art 2 § 1 <sup>er</sup> )	54 $\frac{1}{2}$	2,997	Id.	189	Cazin, A.-F., gendarme (art 21)	47	581	Id.
166	Warnier L.-J.-M., soldat (loi du 27 mai 1840)	57	274	Id.	190	Claessens, P.-C., gendarme (article 21)	46	574	Id.
167	Dethaye, I.-G., caporal (loi du 27 mai 1840)	40	328	Id.	191	Gustin, F. J., gendarme (art 21)	45	580	Id.
168	Herman, I. J., caporal (loi du 27 mai 1840)	48 $\frac{1}{2}$	369	Id.	<b>TOTAL</b> fr			319,627	
169	Van Isenhoven, A. J.-B., soldat (loi du 27 mai 1840)	42	274	Id.	<b>Ministère des Finances et des Travaux publics</b>				
170	Warlaumont, P.-F., soldat (loi du 27 mai 1840)	42	285	Id.	<i>Fonctionnaires et employés</i>				
171	Denis H. J., adjudant de compagnie de gendarmerie (art 1 <sup>er</sup> )	60	1,020	Id.	1	Sneyers, W., garde-canal	69	953	318
172	Van de Velde, J.-L.-P., musicien-gigiste (art 21)	41	710	Id.	2	Van Hove F., pontier	66	581	Id.
					3	Minet, T.-J., proposé des douanes (art 3 et 8)	61	745	565-564
					4	Genon, J. I., proposé des douanes (art 3 et 8)	60	728	Id.
					5	Mann, H. B., géomètre du cadastre (art 1, et 8)	65	2,328	Id.
					6	Penisse, H.-J.-I., brigadier des douanes (art 3 et 8)	58	1,163	Id.

Numero d'ordre	NOMS INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
7	Schildermans, R-L-G, receveur des contributions (art. 1 et 8)	65	5,726	563- 364	31	Goethals, P-J, préposé des douanes (art. 1 et 8)	65	1 005	91
8	Keller, H, brigadier des douanes (art. 5 et 8)	50	1,115	Id	32	Noizet, J-J, lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15)	67	1,987	Id
9	Devresse C-I, préposé des douanes (art. 5 et 8)	64	842	Id	33	Rewers J-B, brigadier des douanes (art. 5 et 8)	60	1,144	Id
10	Castiaux, I-C-J, commis des accises (art. 5 et 8)	54	1,131	Id	34	Artus, E-J, receveur des actes civils (art. 1, 8 et 15)	67	5,250	Id.
11	Pierson, A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	678	Id	35	Iegros, J-H brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,275	Id.
12	De Puydt, E-L, brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15)	64	1 275	32	36	Lambert, C-I, brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,275	Id
13	Mansion, O-H, receveur des actes d'huissiers (art. 1 et 8)	65	4,283	Id	37	Devergnies, J-A-E premier in- specteur général a l'administra- tion des contributions (art. 1, 8 et 15)	71	7,350	Id
14	Vangenevgen, L, sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	59	865	Id	38	Wauthier, A-I, lieutenant des douanes (art. 5 et 8)	61	1,010	Id.
15	Vigoureux E, préposé des douanes (art. 5 et 8)	62	775	Id	39	Lebas, A-II, préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	942	Id.
16	Leonard, G, brigadier des douanes (art. 5 et 8)	61	1,150	Id	40	Beussé, P, préposé des douanes (art. 5 et 8)	62	955	121
17	Coppee, C-O, commis des accises (art. 5 et 8)	55	1,222	Id	41	Bastiaens, F-V, surveillant du timbre et des ventes publiques de meubles (art. 1 et 8)	69	1,805	Id
18	Van Hollebeke A-F., préposé des douanes (art. 5 et 8)	60	851	Id	42	Leclif I B-L, commis des accises (art. 5 et 8)	50	1,076	Id.
19	Brackman, V-F, préposé des douanes (art. 5 et 8)	58	926	Id	43	Staelens, D P J-L, receveur des contributions (art. 5 et 8)	41	857	Id.
20	Vilet, O-J, brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15)	61	1,258	Id	44	Geelen, M-J H, préposé des douanes (art. 5 et 8)	65	885	Id.
21	Bomboire, E, préposé des douanes (art. 5 et 8)	45	405	Id.	45	Hof, J-II-L, préposé des douanes (art. 5 et 8)	58	907	Id
22	Robert, J-J, sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	56	886	59	46	Van Immerseel, I-C, préposé des douanes (art. 5 et 8)	57	916	Id
23	Jaspets J H, lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,934	Id	47	Jacquet, J-II-I, brigadier des douanes (art. 5 et 8)	59	1,097	Id
24	Lespagnard, J M I, brigadier des douanes (art. 5 et 8)	64	1,265	Id.	48	Poucet, J-J, sous brigadier des douanes (art. 5 et 8)	62	1,023	Id.
25	Gillet, V-J, préposé des douanes (art. 5 et 8)	52	781	Id.	49	Janssen, A, préposé des douanes (art. 1 et 8)	65	902	Id.
26	Clacs, J, sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,056	Id.	50	Cireme, F-J, brigadier des douanes (art. 5 et 8)	61	1,261	150
27	Maiscaux P-I, préposé des douanes (art. 5 et 8)	63	895	Id	51	Zweertvagher, J-L, brigadier des douanes (art. 5 et 8)	57	1,177	Id.
28	Arnould, F-F, brigadier des douanes (art. 5 et 8)	60	1,295	91	52	Dohogne, J-J, lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15)	62	1,828	Id.
29	Van den Broecke, P-F., receveur des accises (art. 1, 8 et 15)	66	5,062	Id	53	Martin, H-J, brigadier des douanes (art. 5 et 8)	65	1,205	Id.
30	Bonnecandelle, P V-L, préposé des douanes (art. 5 et 8)	55	748	Id.					

Numero d'ordre	NOMS, INITIALS DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALS DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.
54	Vergeele, H - C , préposé des douanes (art 1 et 8).	65	986	150	77	Arnould, J , préposé des douanes (art 3 et 8).	50	702	210
55	Anseel, F -B -I , brigadier des douanes (art 3 et 8)	58	1,285	Id.	78	Blaise, J -B , préposé des douanes (art. 3, 8 et 13)	63	997	Id
56	Robyns, F -H , receveur des actes de justice de paix et des produits divers (art 1, 8 et 13)	65	5,250	Id.	79	Bailleur, J -G , préposé des douanes (art 3 et 8)	61	1,018	Id
57	Piret, L -J -D , sous-brigadier des douanes (art 1 et 8)	65	1,065	Id	80	Claude, J -B , brigadier des douanes (art 3 et 8)	58	1,012	Id
58	Andri, A , receveur principal des droits de navigation (art. 1 et 8)	65	2,355	170	81	Henrard, A -J , préposé des douanes (art 3 et 8)	48	612	Id
59	Chokier, A -E -J , verificateur des douanes (art. 1, 8 et 13)	65	2,695	Id.	82	Michel, L receveur des contributions (art 1 et 8)	65	4,959	Id
60	Vanderstockt, H -G , brigadier des douanes (art 1 et 8)	65	1,127	Id	85	Halloo, A. F -J , brigadier des douanes (art 3 et 8)	61	1,272	217
61	Heyligers, J.-H., verificateur des douanes (art 1, 8 et 13)	68	3,487	Id	84	Titeux, H - I , verificateur des douanes (art 3 et 8)	52	1,551	Id
62	Froment, J -B , préposé des douanes (art 1 et 8)	65	928	Id.	85	Roels L -C , brigadier des douanes et préposé au sauvetage (art 3, 8 et 13)	59	1,715	Id
63	Remi, A -J , préposé des douanes (art 1, 8 et 13).	65	1,058	Id	86	Janssens, F , lieutenant des douanes (art, 3, 8 et 13)	62	1,987	Id
64	Renson, J -J -A , préposé des douanes (art 1, 8 et 13)	65	1,058	Id.	87	Moulaert, A -J , préposé des douanes (art 3 et 8)	60	999	Id
65	Baise, C -D , géometre du cadastre (art 1 et 8)	65	2,284	Id	88	Sitoor, C -A , préposé des douanes (art. 3 et 8).	60	816	Id
66	Roux, F -L , brigadier des douanes (art 1, 8 et 13)	65	1,293	Id	89	Lamproye, M -I , préposé des douanes (art 3 et 8)	59	852	Id
67	Meys, F -H , commis des accises (art 3, 8 et 13)	64	1,462	Id.	90	Breban, A -J , brigadier des douanes (art 3 et 8).	57	1,184	Id
68	Barie E -G -A , directeur de l'enregistrement et des domaines (articles 1 et 8)	68	6,750	Id.	91	Bartels, G -A , préposé des douanes (art 3 et 8)	60	895	Id
69	Briquet, F. J , sous brigadier des douanes (art. 1 et 8)	65	954	Id	92	Wathelet, A , préposé des douanes (art 3 et 8)	55	868	Id
70	Gobert, F , préposé des douanes (art 3 et 8).	59	1,058	Id	93	Pâquet L -J , préposé des douanes (art 3 et 8)	54	744	Id
71	Watrin, E -P brigadier des douanes (art 3 et 8)	62	1,151	Id	94	Morel de Westgaver, J H , receveur du timbre extraordinaire (art 1, 8 et 13)	69	5,062	Id
72	Edom, J -F , sous brigadier des douanes (art 3 et 8)	59	976	210	95	Jentien, J -H , lieutenant des douanes (art 1 8 et 13)	65	1,755	Id
73	Fayt, J -B , brigadier des douanes (art 3 et 8)	61	1,122	Id	96	Mouton, J , brigadier des douanes (art 3 et 8).	52	812	Id
74	Marique, L -J , commis des accises (art 3, 8 et 13)	65	1,482	Id	97	Coune, M , contrôleur des contributions (art 1, 8 et 13)	66	4,500	Id
75	Lagasse, P -A -T , sous-brigadier des douanes (art 3 et 8)	57	970	Id.	98	De Bondt H , contrôleur du cadastre (art 1, 8 et 13)	69	3,750	Id
76	Hansav, J -P -V , receveur des contributions (art 1, 8 et 13)	70	5,062	Id	99	Heupgen, A -E , contrôleur du cadastre (art 1 et 8)	65	5,338	Id
					100	Saquet, F -J , préposé des douanes (art 3 et 8)	53	795	Id

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
101	Van Cister, F-H-G, commis aux écritures (art 1, 8 et 15)	68	2,025	217	125	Claeys, C, brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	59	1,245	285
102	Philippe, A-J-J, lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,786	Id	126	Lefranc, F-J, brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	65	1,275	Id
105	Williams, R-T, brigadier des douanes (art 5 et 8)	60	1,080	Id.	127	Duliere, P-E P, préposé des douanes (art 5 et 9)	48	616	Id
104	Versluys, V, préposé des douanes (art 5 et 8)	62	1,015	Id	128	Dufour, C A, receveur des contributions (art 5 et 8)	59	629	Id.
105	Rappe, J-J, préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,041	254	129	Leonard, J J, brigadier des douanes (art 5 et 8)	55	1,090	Id.
106	Loffinet, J-B, préposé des douanes (art. 5 et 8)	60	1,020	Id	150	Sohet, J-B, lieutenant des douanes (art 5 et 8)	59	1,806	Id
107	Aubert, A-J, sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	55	655	Id	151	Vanherf, M, préposé des douanes (art 5 et 8)	60	840	Id.
108	Fays, V-J, brigadier des douanes (art. 5 et 8).	55	1,007	Id.	152	Denis, E-L, commis des accises (art 5 et 8)	56	1,287	Id
109	Van Poucke, C-L, préposé des douanes (art 5 et 8)	61	855	Id	153	Jacob, H., commis aux écritures (art 1 et 8)	69	1,855	Id
110	Rahier, G-J, receveur des actes civils (art 1 et 8)	68	4,855	Id	154	Beussé, C-F, brigadier des douanes (art 1, 5 et 9)	65	1,152	Id.
111	Thevenard, J-A-A, contrôleur garde magasin du timbre (articles 1 et 8).	65	2,396	Id.	155	Françoisse, J I sous brigadier des douanes (5 et 8)	58	917	295
112	Goossens, J-F, préposé des douanes (art 5 et 8)	62	851	Id	156	Barbieux, E, préposé des douanes (art 5 et 8)	64	952	Id.
113	Claus, C., brigadier des douanes (art 5 et 8)	61	1,269	Id	157	Morsomme J-F, brigadier des douanes (art 1 et 8)	65	1,182	Id
114	De Laere, S, préposé des douanes (art 5 et 8)	61	851	Id	158	Brognez, L-F, préposé des douanes (art 5 et 8)	44	479	Id
115	D'hondt, P-J, préposé des douanes (art 5 et 8)	56	892	Id	159	Bekers, J-B, préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,043	Id
116	Theatre M-L-G, brigadier des douanes (art 5 et 8)	55	1,175	Id	140	Erfclynck, C-A, sous-lieutenant des douanes (art 5 et 8).	58	1,547	Id
117	Paeme, H-F, receveur des contributions (art 1 et 8)	65	2,681	Id	141	Van Ruyambeke, H, préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,045	Id
118	Darville, J-I, brigadier des douanes (art 5 et 8)	57	1,141	Id.	142	Garroy F-J-C, lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,760	Id.
119	Waedemon, F I, receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	70	4,275	Id	143	Waegenaere, L H, éclusier receveur (art 1 et 8)	69	1,895	91
120	Gouverneur, P-J, préposé des douanes (art 5 et 8)	58	872	285	144	Richard, A, éclusier (art 1 et 8)	69	711	121
121	Aubmet, A-I-C, verificateur des douanes (art 5 et 8)	62	2,018	Id	145	Pirot, L, ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées (articles 1 et 8)	65	6,504	Id
122	Fievet, J-J-B, préposé des douanes (art 5 et 8)	57	797	Id	146	Neutens, I-C-F-J, aide-éclusier en disponibilité (art 5 et 8)	57	578	150
125	Du Bosch, L, préposé des douanes (art 5, 8 et 15)	61	1,005	Id	147	Vierset, C-E, commis de 1 <sup>re</sup> classe des ponts et chaussées (art 1 et 8)	66	2,014	Id.
124	Decamps, P D, sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	59	959	Id.	148	Wouters, P-J-G, pontier (art 1, 8 et 15)	69	712	210

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.		Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	
			Montant des pensions.	Numero du Monteur				Montant des pensions	Numero du Monteur.
149	Van Nieuwenhuysse, F. pontier (art 1 et 8)	64	555	295	4	Herpain, A - J - B - G, greffier de la justice de paix de Genappe (art 1 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886)	66	1,917	560
150	Janssen, L. - J. G. - M, garde-canal (art 1 et 8)	66	886	516					
151	Wouters, I - M, nettoyeuse (art. 5, 8 et 14)	57	500	Id	5	Lefevre, L - P - J, greffier adjoint au tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Bruxelles (art 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 <sup>er</sup> de celle du 25 juillet 1867 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	70	1,994	559
152	Tasiat, F - J, preposé des douanes Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1902	60	828	"					
153	D'Anvers, G - E, conducteur prin- cipal honoraire de 1 <sup>re</sup> classe à l'Administration des ponts et chaussées	65	4,125	"	6	Luysterborgh, P - J, chef surveil- lant à la prison centrale de Lou- vain (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	65	2,824	Id
154	Mattot, née Chavée, M - J - G, (V <sup>re</sup> ), nettoyeuse	56	57	"					
155	Severyns, F - G, sous brigadier des douanes	57	1,001	"					
156	Antheunis, P - A, aide éclusier	63	695	"	7	Casier, C - L, président de chambre à la Cour de cassation (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> et 9 de celle du 25 juillet 1867)	75	12,651	548
157	Van Eycke, C - J, pontonnier pro- visoire à Gand	57	111	"					
158	Dils, J - B, éclusier Pension éteinte par suite de révision — La pen- sion nouvelle figure dans les inscriptions de 1904	68	745	"	8	Preud'homme L - E, président du tribunal de Huy (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1, 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867)	70	7,065	Id.
159	Cocu, J - B, éclusier Pension éteinte par suite de révision — La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1904.	66	805	"	9	Van der haeghen, F - F - A, prési- dent de chambre à la cour d'ap- pel de Gand (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867)	72	9,691	Id
	TOTAL fr		246,528		10	François, J - J - E, directeur à l'ad- ministration centrale (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886)	67	5,576	57
<b>Ministère de la Justice.</b>									
<i>Magistrats, fonctionnaires et employés</i>									
1	De Blende H - C, instituteur à la prison de Mons en disponibilité (art 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de celle du 10 jan- vier 1886)	75	1,074	544	11	DeLaunoye, F, surveillant à la pri- son centrale de Louvain, en dis- ponibilité (art 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 art 1 <sup>er</sup> § 2 de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	55	877	Id.
2	Peffer I - N - J, surveillant en chef à l'école de bien aisances de Saint Hubert (art 1, 6, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886)	65	2,062	526	12	Lefevre, X - M, conseiller à la Cour de cassation (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 jan- vier 1886)	65	11,865	Id
3	Broquet, V - R - L, président du tribunal de Nivelles (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> et 9 de celle du 25 juillet 1867).	72	8,610	560	13	Vandenbende, R, surveillant à la prison centrale de Louvain, en disponibilité (art 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	49	775	Id

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du <i>Moniteur</i> .	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du <i>Moniteur</i> .
14	Van Ims E-J M., juge de paix du canton d'Assche (art 1 <sup>er</sup> et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> et 9 de celle du 25 juillet 1867)	70	6,580	57	25	Melot, L.-I., procureur général près la Cour de cassation art 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> , 9 et 12 de celle du 25 juillet 1867)	75	15,085	147
15	Noteliers J P., chef de division à l'administration centrale (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886)	67	3,697	58	26	Delwiche, C.-J., surveillant de pri- son en disponibilité (art 5, 6, 8, 10, 12, 14 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	38	300	142
16	Triangle A.-L., surveillant de prison en disponibilité (art 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 <sup>er</sup> et 5 de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	57	791	57	27	Demaret, C. M.-J.-G., surveillant de prison en disponibilité (art 5, 6, 8, 10, 12, 14 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	36	300	Id.
17	Bonjenn, P.-A.-R., juge de paix du 2 <sup>o</sup> canton de Liège (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 <sup>er</sup> et 9 de celle du 25 juillet 1867)	70	8,650	71	28	Slegers, P.-M.-L., médecin de la prison de Tongres en disponibi- lité art 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886)	71	475	Id.
18	Deduytsche, J. J., surveillant de 1 <sup>re</sup> classe à la prison de Saint- Gilles (art 1, 6, 8, 10, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	65	1,574	Id	29	Sohy J surveillant à la prison de Mons en disponibilité (art 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844, art 1 <sup>er</sup> § 3 de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	61	1,355	Id.
19	Watin A.-J., commis de 2 <sup>e</sup> classe à la prison de Charleroi (Pension révisée - Remplace la pension inscrite en 1902)	45	618	,	30	De Witte, V.-P. M. vice-président du tribunal de Fermeuse (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867)	57	5,275	176
20	Dejardin, A.-M.-X., greffier de la justice de paix de Hologne-aux- Pierres (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	50	1,757	57	31	Geens, I., compositeur journaliste au <i>Moniteur belge</i> (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 <sup>er</sup> § 2 et art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886) (Liquidation nouvelle - Remplace la pension inscrite en 1895)	62	1,675	144
21	Vandun, I., greffier de la justice de paix de Saint-Josse ten Noode (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886)	70	3,640	Id	32	Olbrechts, A., commis à la prison de sûreté de Louvain en dispo- nibilité (art 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 <sup>er</sup> § 3 et art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et arti- cle 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	44	552	142
22	De Beul, M. F., surveillant à la prison de sûreté de Louvain (art 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	56	1,205	121	33	Gillet C.-F. juge de paix du can- ton d'Aubel art 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867)	60	5,885	190
23	Coucke, A. M.-J. A., juge de paix du canton de Pilschendarle (art 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867)	42	2,606	147					
24	Croquet, F.-I., vice-président du tribunal de Charleroi (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> , et 9 de celle du 25 juil- let 1867)	70	7,175	Id					

Numero d'ordre	NOMS, INITIALS DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALS DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
34	Hubertan I, A - J, commis à la prison de Liège en disponibilité (art 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	38	417	206	44	De Maere, F - D, commis à la prison centrale de Louvain en disponibilité (art 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	32	500	275
35	Deflaene, F, surveillant à la prison centrale de Louvain en disponibilité (art 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	54	936	211	45	Debertogh, A, huissier-audencier et concierge au Ministère de la Justice (art 1, 6, 8, 10, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886) (Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 57.)	67	5,625	Id
36	De Gryse, I - P, surveillant à la prison de Bruxelles en disponibilité (art 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	55	508	Id	TOTAL			162,885	
37	Debertogh, A, huissier audencier et concierge au Département de la Justice (art 1, 6, 8, 10, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886) (Pension éteinte par suite de révision — La pension nouvelle est renseignée au n° 45)	67	5 617	Id	<b>Ministère des Chemins de fer. Postes et Télégraphes.</b>				
					<i>Fonctionnaires et employés</i>				
					1	Gallaert, I, chef-garde (art 5 et 8)	45	841	189
					2	Raedschelders, G, facteur rural (art 5 et 8)	55	715	Id
					3	Van Der Jaelen, L - M, facteur rural (art 5 et 8)	52	635	Id
38	Dichtjens, C - F, chef surveillant à la prison de Verviers (art 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886)	65	2,286	Id	4	Volckaert, A, facteur local (art 5 et 8)	51	680	Id
39	Titeca, A. - L, juge de paix du canton d'Ixelles (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> et 9 de celle du 25 juillet 1867)	70	8,005	Id.	5	Pairoux, J - J, facteur local (art 5, 8 et 15)	62	975	Id.
40	Hervyns, L, chef surveillant à la prison secondaire de Louvain (art 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886)	66	1,948	259	6	Bouvine, H - F J., facteur local (art 5 et 8)	47	697	Id
41	Seyrin, M - H - J - I, surveillant à la prison de Liège en disponibilité (art 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	44	778	Id	7	Sparlier, L - P, commis des télégraphes (art 1 et 8, § 1)	68	1,350	Id
42	Levoz, A - T - M - A, substitut du procureur du roi à Verviers (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867)	51	4,102	273	8	Delsaux, L - I - J, receveur au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	60	3,277	Id
45	Louis, L - J, surveillant à la prison d'Arion en disponibilité (art 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	50	665	Id	9	Peeters, J - P, chef-garde (art 5 et 8)	60	1,749	Id.
					10	Maton L - C, agréé au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	57	915	Id
					11	Coureur, A - E, officier de police au chemin de fer (art 5 et 9)	53	1,195	Id.
					12	Coenraemont, V - J, agréé au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	44	710	Id.
					13	Stassin A - G, agréé au chemin de fer (art 5, 8, § 1, 14)	42	500	Id
					14	Damic Henry née Linet, M, commis auxiliaire des télégraphes (art 5 et 8, § 1)	35	540	Id.
					15	Van Haeren, C - J - L, chef-garde (art 5 et 9)	35	813	Id

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
16	Henrion, A.-J.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	59	451	189	40	Vanhove, C.-J., inspecteur des télégraphes (art. 1, 8 et 13).	66	4,937	189
17	Lecoq, A.-E.-F.-L.-L., ingénieur en chef à la marine (art. 5 et 8, § 1).	49	3,348	Id.	41	Van Camp, J.-B., facteur local (art. 1, 8 et 13).	66	1,050	Id.
18	Goset, A.-J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	73	1,550	Id.	42	Vanuxem, G.-L., facteur local (art. 1, 8 et 15).	65	885	Id.
19	Abinet, A.-E., percepteur des postes (art. 5 et 8).	60	2,555	Id.	43	Vandermeersch, J.-G., facteur rural (art. 5 et 8).	63	800	Id.
20	Lefils, A.-F., chef de station (art. 5 et 8, § 1).	59	2,583	Id.	44	Jansens, I.-J., facteur local (art. 5 et 8).	56	859	Id.
21	Legoin, C.-L., patron-pilote (art. 5 et 8).	57	2,259	Id.	45	De Paepen, A.-A.-G., inspecteur général au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	6,625	Id.
22	Van Outrijve, L.-C., pilote (art. 5 et 8).	59	1,788	Id.	46	De Blicq, G.-F., architecte principal au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	4,360	Id.
23	Carré, J.-L., pilote (art. 5 et 8).	58	1,847	Id.	47	Lahaye, P., inspecteur de direction au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	3,903	Id.
24	Constant, R.-F.-L., commis des postes (art. 5 et 8).	44	1,180	Id.	48	Bika, L.-J., inspecteur général au chemin de fer (art. 1, 8, § 1, et 13).	66	7,500	Id.
25	Van den Houte, A., facteur local (art. 1 et 8).	65	1,117	Id.	49	De Schmidt, J.-A.-G., chef de division au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	4,600	Id.
26	Van Hove, P.-C., facteur local (art. 5, 8 et 13).	65	1,160	Id.	50	Burgeon, J.-A.-J., inspecteur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	4,568	Id.
27	Desenfant, A.-P., facteur local (art. 5 et 8).	55	776	Id.	51	De Laneve, J.-M., chef-facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	66	1,744	Id.
28	Schmitz, N., facteur local (art. 5 et 8).	55	354	Id.	52	Jamot, J.-H., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	66	1,950	Id.
29	Betigny, L.-J., facteur local (art. 5 et 8).	59	1,161	Id.	53	Vogelaers, L., premier chef-garde (art. 1, 8, § 2, et 13).	66	2,508	Id.
30	Van der Meeren, J.-F., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	66	5,080	Id.	54	Folie, C.-A., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	66	4,477	Id.
31	André, A.-B., facteur de station (art. 5 et 8, § 1).	64	1,145	Id.	55	Paul, A.-C.-P., chef de division au chemin de fer (art. 1, 8 et 13).	66	6,000	Id.
32	Servasy, M., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	62	852	Id.	56	Hendrickx, J.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 1, 8 et 13).	66	2,995	Id.
33	Lottin, A.-J., commis au chemin de fer (art. 5 et 9).	49	1,971	Id.	57	Loicq, E.-J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	2,040	Id.
34	Voet, J.-F., chef-garde (art. 5 et 9).	48	1,510	Id.	58	Van Beveren, L.-N.-M., facteur de station (art. 1 et 8).	66	1,186	Id.
35	Faict, C.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	47	1,661	Id.	59	Pierre, D.-J.-F.-P., chef de station (art. 1, 8 et 13).	66	5,150	Id.
36	Castelain, J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	59	482	Id.	60	Dreppe, I., premier chef-garde (art. 1, 8 et 13).	66	2,486	Id.
37	Lacourt, J.-L., commis des postes (art. 5 et 8, § 1).	55	395	Id.	61	Entringer, P., chef de station (art. 1 et 8).	66	1,927	Id.
38	Malliet, P.-P., chef de bureau des postes (art. 5 et 8).	57	2,822	Id.	62	Massiotly, G., commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	2,209	Id.
39	Depecker, L., chauffeur à la marine (art. 1 et 8).	66	801	Id.					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application )	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application )	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
63	Petein, P - R , chef garde (art 5 8 et 13)	63	1,950	189	87	Dame Blomme, née Cloquet M. C., commis-auxiliaire des télégra- phes (art 3, 8 et 14)	48	300	189
64	Amiable, I L F , contrôleur au chemin de fer (art 3 et 8)	62	3 854	Id	88	Steinotte, C -L. facteur local (art 5 et 8)	42	322	Id
65	Tulpinck, C I , commis au che- min de fer (art 1, 8 et 15)	65	2,325	Id	89	Bruggeman, F . sous percepteur des postes (art 5 et 8)	37	368	Id
66	Scholmans, M V facteur de station (art 3 et 8)	56	1,052	Id	90	Devesse, J -J , contrôleur au che- min de fer (art 1 et 8)	78	2,750	Id
67	Clairfayt, A -N , commis au chemin de fer (art 3 et 8)	65	1,644	Id	91	Demarteau, J F commis au che- min de fer (art 1 et 8)	76	1,550	Id
68	Verscheure, C L , receveur au chemin de fer (art 3 et 8)	58	2,952	Id	92	Dantonne, A -J , chef de station (art 1 et 8)	76	1,250	Id
69	Dame Hainant, née de Hollain L M -A -M commis-auxiliaire des postes (art 5 et 8)	42	516	Id	95	Protin L -P -A , commis au che- min de fer (art 1 et 8)	75	1,350	Id
70	Dame veuve Steenebruggen, née Lefrere J M , sous perceptrice des postes (art 3 et 8).	63	357	Id	94	Gaffé, V -G , chef de division au chemin de fer (art 1 et 8)	71	3,000	Id
71	Gram, E -H -P -A , chef de division au chemin de fer (art 1, 8 et 15)	66	6,000	Id.	95	Beguin, H I J , premier chef garde (art 1 et 8)	69	2,064	Id
72	Laumans, J , agréé au chemin de fer (art 1 et 8)	66	1,159	Id	96	Lecharlier, C , chef de station (art 1 et 8)	69	3,250	Id.
73	Auquier, G I , commis chef au chemin de fer (art 1 et 8)	66	2,127	Id	97	Degrez, I -J , commis au chemin de fer (art 1 et 8)	68	1,550	Id.
74	Schmid H -A -M -J , receveur au chemin de fer (art 1 et 8)	66	5,778	Id	98	Ginion G , facteur de station (art 1 et 8)	66	925	Id
75	Lamouche, J -B commis chef au chemin de fer (art 1 et 8)	66	2,961	Id	99	Feroy, D , chef de station (art 1 et 8)	66	2,675	Id
76	Navez, A -M , architecte principal au chemin de fer (art 1 et 8)	66	3,229	Id	100	Bréda, D , chef de dépôt principal au chemin de fer (art 1 et 8)	66	2,750	Id.
77	Biot, C J , receveur au chemin de fer (art 1, 3 et 15)	65	3,000	Id	101	Fritsche, J , commis au chemin de fer (art 1 et 8)	66	1,550	Id
78	Platteau, M R , commis au chemin de fer (art 3, 8 et 15)	64	2,200	Id	102	Denamur G I , directeur de service au chemin de fer (art 1 et 8)	66	3,950	Id
79	Vandermolen, L -J , percepteur des postes (art 1 et 8)	66	2,978	Id	103	Loupel C. J , chef-garde (art 1 et 8)	65	1,555	Id
80	Cornet, J I , inspecteur des postes (art 1, 8 et 15)	66	3,951	Id	104	Cols, C J . chef de station (art 1 et 8)	65	2,750	Id
81	Decraene, I Z -J B , inspecteur des postes (art 1 et 8)	66	4,505	Id	105	Tiberghien, E -A , chef-garde (art 3, 8 et 13)	64	1,950	Id
82	Simons, F H , percepteur des postes (art 1, 8 et 15)	66	4,500	Id	106	Breyer, J commis au chemin de fer (art 3 et 8)	63	1,825	Id
83	Houf, L -H , facteur local (art 1, 8 et 15)	65	1,042	Id	107	Monnier, A L , chef garde (art 3 et 8)	62	1,698	Id
84	Dizier, C J , facteur local (art 3 et 8)	58	817	Id	108	Thiry, P J , commis au chemin de fer (art 3 et 8)	54	1,342	Id
85	Delandenne A -D , facteur rural (art 3 et 8)	53	610	Id	109	Masure, C , chef-garde (art 3 et 8)	53	1,556	Id.
86	Vries, H , facteur local (art 3 et 8)	52	951	Id.	110	Collard, F -X -J , agréé au chemin de fer (art 3 et 9)	46	1,070	Id

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
111	Jacqueloot, G.-A.-S., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	50	528	189	153	Maes, P.-J., patron-pilote (art. 3, 8 et 15).	58	2,025	180
112	Blocteur, E.-E., chef-garde (art. 3 et 8)	58	1,627	Id	156	Hamoir, L., facteur rural (art. 3 et 8).	60	796	Id.
115	Galloy, F.-J., commis des postes (art. 3 et 8).	61	1,877	Id	157	Asperslagh, F.-J., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	1,466	Id.
114	De Schuyter, P.-J., chef-facteur des postes (art. 3 et 8).	46	1,178	Id	158	Rolain, C.-J., facteur de station (art. 3 et 8).	63	977	Id.
115	Maldeghem, A.-J., pilote (art. 3 et 8).	51	1,415	Id.	159	Bourgeois, A.-D., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8).	55	875	Id.
116	Velghe, C.-L., pilote (art. 3 et 8)	44	929	Id.	140	Devaux, O., facteur de station (art. 3 et 8).	45	797	Id.
117	Vallée, M.-E., dessinateur au chemin de fer (art. 1 et 8).	76	1,550	Id	141	Meysman, J.-F., chauffeur à la marine (art. 5 et 9).	46	556	Id.
118	Javaux, H.-A., surveillant au chemin de fer (art. 1 et 8).	72	1,300	Id	142	Brotcorne, F., chef-garde (art. 5, 9 et 13).	61	1,050	Id.
119	Smith, H., chef de section principal au chemin de fer (art. 1 et 8)	72	3,000	Id	145	Borlon, E.-F.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 3 et 8).	57	2,000	Id.
120	Marlin, A.-J.-E., chef de section au chemin de fer (art. 1 et 8).	68	2,250	Id	144	Montegnies, L., chef-garde (art. 3 et 9).	49	1,520	Id.
121	Legros, E.-G.-G.-J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	68	1,550	Id.	145	Dellois, V., chef de station (art. 3 et 8).	63	2,681	Id.
122	Stewart, J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	68	1,550	Id.	146	Artot, M.-G.-J., commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	61	2,055	Id.
125	Wurth, J.-F.-X., directeur de service au chemin de fer (art. 1 et 8).	68	4,400	Id	147	Pouleur, N.-J., percepteur des postes (art. 3 et 8).	58	3,775	Id.
124	Baccus, H.-F., commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	67	1,550	Id	148	Barbier, V.-G., contrôleur au chemin de fer (art. 3 et 9).	56	3,012	Id.
125	Burck, L.-E., commis chef des postes (art. 3 et 8).	51	1,784	Id	149	Absil, C., commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	55	1,428	Id.
126	Dame Lheureux, née Peeters, J.-J., commis-auxiliaire des télégraphes (art. 3, 8 et 14).	35	500	Id	150	Hallet, A.-J.-A., chef-garde (art. 3 et 8).	50	1,070	Id.
127	Dame Schenck, née Lewedow, H., auxiliaire des téléphones (art. 3, 8 et 14).	52	500	Id.	151	Delrée, L.-J., facteur trieur (art. 3 et 8).	58	1,294	Id.
128	Prégardien, L.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	59	712	Id	152	Schandevidl A.-A., facteur local (art. 3 et 8).	61	900	Id.
129	Pottie, L.-H., facteur rural (art. 3 et 8).	51	496	Id.	153	Demillequand, A.-C., facteur local (art. 3 et 8).	58	1,066	Id.
150	Brouns, J.-H., facteur local (art. 3 et 8).	40	655	Id.	154	Fromont, G.-H.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	57	528	Id.
151	Pilloy, G.-J., facteur local (art. 3 et 8).	48	504	Id.	155	Tricot, A.-F., commis auxiliaire des télégraphes (art. 3 et 8).	44	910	Id.
152	Carnail, F.-A.-J., facteur local (art. 3 et 8).	59	1,064	Id.	156	Delchevalerie, S.-J., facteur de station (art. 1 et 8).	68	906	Id.
153	Monnoie, J., facteur local (art. 3 et 8).	53	668	Id.	157	Koolsaet, M.-J.-J., commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	58	1,851	Id.
154	De Coninck, L., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8).	69	900	Id.	158	Thunus, L.-A.-P.-H.-J., facteur de station (art. 3 et 8).	30	834	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
159	Gilson, H - J - G , facteur de station (art 5 et 8)	45	697	189	185	Roisin, E., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	45	1,264	57
160	Ejckmans, J - A., mécanicien-chef à la marine (art. 5 et 8)	55	2,528	Id.	184	Norrée, T.-J., garde au chemin de fer (art 5 et 9).	30	409	Id.
161	Londes, C-G , receveur des droits maritimes (art 5 et 8).	57	5,675	Id.	185	Plauvier, P.-J, pilote (art. 5, 8 et 13)	62	1,875	Id.
162	Busschaert, P.-J., facteur rural (art 5 et 8)	62	736	Id	186	Godenir, L., facteur rural (art 5 et 8)	60	692	Id.
163	Foquet, A , facteur local (art 5 et 8)	45	659	57	187	Brunfaut, H -L , facteur de station (art. 5 et 9)	57	1,472	Id.
164	Theismann, L , chef-garde (art 5 et 9).	60	1,859	Id.	188	Mathelart, H.-A , officier de police au chemin de fer (art. 5 et 8)	45	855	Id.
165	Jacquemart, F.-J , chef de station (art 5, 8 et 13)	64	5,150	Id.	189	Landsheere, A.-L , facteur rural (art. 1, 8 et 15).	65	825	Id.
166	Servais, V-V , commis des postes (art 5 et 8).	65	1,954	Id.	190	Saquet, J.-B , facteur local (art. 5, 8 et 13).	65	1,108	Id.
167	Deneulin, P , commis au chemin de fer (art 5 et 9)	29	524	Id.	191	Defense, C -J , facteur rural (art 5 et 8).	57	776	Id.
168	Lambrecht, A.-B , patron-pilote (art. 5 et 8)	55	2,185	Id	192	Wespin, F -J., facteur-trieur (art. 5 et 9).	48	1,150	Id.
169	Maudoux, D. J., sous-percepteur des postes (art 5 et 8)	66	552	Id.	193	Famelart, A.-F., facteur rural (art. 5 et 8).	41	589	Id.
170	César, J -J , facteur local (art 5, 8 et 13)	62	1,122	Id.	194	Veuve Callewaert, née Rulleus, C -C , sous-perceptrice des postes (art 5 et 8).	65	352	Id.
171	Cosaert, E., facteur local (art. 5 et 8)	62	981	Id.	195	Hannecart, Z -J.-B , percepteur des postes (art 5 et 8).	61	2,770	Id.
172	Rucquoy, F -M., facteur local (art 5 et 8)	61	1,037	Id	196	Montegnies, H -A , chef de station (art 1 et 8).	65	5,548	Id.
173	Debuisseret, J -J -A , facteur rural (art 5 et 8)	60	660	Id	197	Godart, A.-J., chef de station (art. 1 et 8).	65	5,080	Id.
174	Haccourt, H -J , facteur local (arti- cles 5 et 8).	58	856	Id.	198	Mairy, A -J , chef de station (art 5 et 8).	64	2,145	Id.
175	Dielen, A , facteur local (art 5 et 8)	55	878	Id	199	Rouxhe, H -J -E , commis au che- min de fer (art 5 et 8)	59	1,580	Id.
176	Wante, J -B , facteur local (art 5 et 8).	53	644	Id.	200	Lebon, H. R , chef-facteur de station (art 5 et 8).	54	1,296	Id.
177	Poncin, J.-J , facteur rural (art 5 et 8)	50	478	Id.	201	Memger, J -J , chef-garde (art. 5 et 9).	54	1,794	Id.
178	Wittmann, C -H -J , commis-chef au chemin de fer (art 1 et 8).	65	2,955	Id.	202	Defize, H.-L M , commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8)	49	1,885	Id.
179	De Keyser, P -L , chef-facteur de station (art 1 et 8)	65	1,607	Id.	203	Mons, H , facteur rural (art 5 et 8)	57	628	Id.
180	Mariaille, V , facteur de station (art 5 et 8)	63	1,057	Id	204	Rutten, J -M -H , facteur local (art 5 et 8).	64	847	Id.
181	Remy, C -A , 1er chef-facteur de station (art 5 et 8)	59	2,287	Id.	205	Coppens, I , facteur rural (art 5 et 8)	51	624	Id.
182	Leclercq, A -J , chef-garde (art 5 et 8)	49	1,552	Id.	206	Marchal, E.-P.-J , expéditionnaire au secrétariat général (art. 1 et 8)	65	1,756	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application )	Age	Montant des pensions.	Numero du Montieur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application )	Age	Montant des pensions	Numero du Montieur.
207	Kempeneers, S - J , facteur de station (art 5 et 8)	62	1,544	57	3	Lebrun, G - A - J , professeur de musique à l'école moyenne de l'Etat, à Binche	42	164	"
208	Toussaint, M - A - J , agréé au che- min de fer (art 5 et 8)	51	915	id	4	Van Eenoo, J - L , instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Ypres	57	914	"
209	Lhoest, V - H , commis au chemin de fer (art 5 et 8)	59	615	id	5	M <sup>me</sup> Bontinck-Deschuyver, M J M., regente a l'école moyenne de l'Etat, à Bruges	58	891	"
210	Golimaux, H - A , chef garde (arti- cles 5, 8 et 15).	61	1,950	id	6	Brouckmans P. L , concierge a l'école moyenne de l'Etat, a Waremmé.	58	225	"
211	Roosens, H , chef garde (art. 5 et 9)	50	1,625	id	7	M <sup>me</sup> Nourry, C J J , directrice honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Bruxelles	60	952	"
212	Vroome, P. J , matelot (art 5 et 8)	61	870	id	8	Backes, C , régent à l'école moyenne de l'Etat, a Soignies	52	882	"
213	Vercknocke, A A , chef garde phare (art 5 et 8)	60	1,290	id	9	Hartoy, E J , directeur honoraire de l'école normale de l'Etat, à Veuviers	61	5,000	"
214	Cajot, A - J , percepteur des postes (art. 5 et 8)	65	2,462	id	10	Arendt, J - P , professeur de mu- sique honoraire à l'école moyenne de l'Etat, à Saint Hubert	60	250	"
215	Kissel, J - L - F., contrôleur au che- min de fer (art 5 et 8)	58	3 422	id	11	M <sup>me</sup> Bidet, B , maitresse hono- raire d'ouvrages manuels d'école moyenne de l'Etat, a Malines	61	556	"
216	Quenon, A. A , chef de section principal au chemin de fer (art. 5 et 8)	56	1,912	id.	12	Maingie, J , directeur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, a Laeken	60	3,075	"
217	Debauxieux, J., chef garde (art 5 et 9)	41	1,127	id.	13	M <sup>me</sup> Michant Schmidt, L , mait- resse de musique a l'école moyenne de l'Etat, à Jumet	52	167	"
218	Rasquart, H J , facteur local (art 5 et 9)	51	1,004	id	14	Marchal, J L , professeur hono- raire à l'athénée royal d'Ixelles	60	5,761	"
219	Lenfant, G , facteur de station (art 1 et 8)	65	950	id	15	Joban, V , garçon de bureau au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	67	1,111	"
220	Dame Kemp, née Budin, M , commis au chemin de fer (art 5 et 8)	54	97	id	16	M <sup>me</sup> Souffiet-Dwelschauver, A F S , régente de l'école moyenne de l'Etat, à Dinant	41	910	"
221	Burton, M , commis au chemin de fer (art 1 et 8)	67	1,260	id	17	Vandenweghe, E. - L , inspecteur cantonal honoraire de l'ensei- gnement primaire	61	1,421	"
222	Didion, P. - J , chef de station (art 1 et 8)	71	2,739	id	18	Renard, C. - E , professeur émérite de l'université de Liège.	70	5,000	"
223	Nahoux, J A - H. - J , commis au chemin de fer (art 5 et 8)	49	1,476	id.	19	M <sup>me</sup> Schoofs-Alard, F , maitresse de musique honoraire à l'école moyenne de l'Etat, à Bruges	60	227	"
224	Wendrickx, C - D , chef-facteur des postes (art. 5 et 8)	60	1,897	id	20	Disolet, D J , inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	60	1,680	"
	TOTAL . fr		387,675		21	M <sup>me</sup> Schmits, V M L , régente a l'école moyenne de l'Etat, à Ver- viers.	50	944	"
<b>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique</b>									
<i>Fonctionnaires, professeurs et employés.</i>									
1	M <sup>me</sup> Buys - De Wilde, E - M C , institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Alost	42	798	"					
2	Crevecoeur, J - A , directeur hono- raire de l'école moyenne de l'Etat, à Beaumont	58	3,156	"					

Numero d'ordre	NOMS, INITIALS DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALS DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur
22	Derousseaux, J.-J., inspecteur hono- raire de l'enseignement moyen	47	3,160	"	41	Decié, E.-J.-J.-B., employé au service administratif pres du musee scolaire de l'Etat	65	2,505	"
23	Devalque, A.-J., préfet des études honoraires de l'athénée royal de Malines.	60	1,755	"	42	M <sup>lle</sup> Kalthen, A.-E., maîtresse d'études à l'école normale de l'Etat, à Tournai	43	897	"
24	Borgerhoff, J.-L., instituteur hono- raire de l'école moyenne de l'Etat, à Maeseyck	55	415	"	43	M <sup>me</sup> Carlier-Deuene, M.-W.-L., régente d'école normale de l'Etat, à Bruges.	45	733	"
25	Deschacht, A., directeur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Gand	57	3,050	"	44	Levique, F.-J., professeur à l'athé- née royal et à l'école moyenne de l'Etat, à Namur.	45	1,288	"
26	Genicot, J.-L.-J., instituteur hono- raire de l'école moyenne de l'Etat, à Spa	60	287	"	45	Poedts, E., potier-concierge à l'école moyenne de l'Etat, à Louvain	66	512	"
27	M <sup>me</sup> Maquet-Marbaix, S.-L., con- cierge à l'école primaire supé- rieure d'Ixelles.	57	53	"	46	Merten, F., professeur à l'école du génie civil annexée à l'université de Gand	70	8,000	"
28	Depas, E., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Visé	60	2,126	"	47	Gespert, L. I., commis de 1 <sup>re</sup> classe au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	58	2,590	"
29	Caprasse, V.-H.-J., préfet des études honoraires de l'athénée royal de Namur.	60	4,354	"	48	Van Schepdael, A., garçon de bu- reau au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	74	701	"
30	M <sup>me</sup> Kaeckenbeeck Kautkenbeeck, M.-H., maîtresse d'études à l'école normale communale de Bruxelles	40	21	"	49	Picqué, C.-J., conservateur hono- raire à la Bibliothèque royale	68	4,854	"
31	Vander Weyden, F. E., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Aerschot	52	282	"	50	Van Neuss, H. H. N., conservateur honoraire du dépôt des archives de l'Etat, à Hasselt.	68	1,755	"
32	M <sup>me</sup> Ver Eecke-Braquaval, L.-J., directrice honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Bruges	60	1,717	"	51	Deprez, E. L., commissaire hono- raire de l'arrondissement de Thuin.	70	2,001	"
33	M <sup>me</sup> Jacques-Iambotte, M.-T.-P., directrice honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Verviers	55	1,827	"	52	Bauthier, P., 2 <sup>e</sup> commis à l'admini- stration provinciale du Hai- naut	41	653	"
34	Rasson, J., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Lessines	55	1,461	"	53	Piere, J. J., chef de bureau, à titre personnel, à l'administration provinciale du Hainaut	68	2,598	"
35	M <sup>me</sup> Verbruggen-Van Wouwe, P.-A., institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Boom	45	7	"	54	Hooreman, C.-L., météorologiste, chef de service honoraire à l'Ob- servatoire royal	67	5,265	"
36	Ionfils, L.-L., professeur à l'athénée royal de Charleroi	45	2,209	"	55	Spaeninx, N., professeur à l'école normale de Liège	58	63	"
37	Bayot, A.-J., régent d'école moyenne de l'Etat, à Lokeren	58	1,028	"				92,907	
38	M <sup>me</sup> Henry-Henry, M.-A., institu- trice à l'école moyenne de l'Etat, à Jumet	52	1,552	"					
39	Bultiau, A.-G., concierge à l'athé- née royal et à l'école moyenne de l'Etat, à Ath	57	175	"					
40	Guillaume, E., professeur de reli- gion à l'école moyenne de l'Etat, à Beauraing.	60	624	"	1	<b>Ministère de l'Agriculture</b>  <i>Fonctionnaires et employés</i>  Fossion, E.-A.-J., garde forestier (art 3 et 8).	60	258	81

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.
2	Tilborghs, J, professeur au conservatoire royal de musique à Anvers et à Gand (art 1, 8 et 15).	68	3,162	81	21	Laurent, J - I, garde forestier (art 5, 8 et 13)	63	592	276
3	de Pannemaeker, P - J., professeur à l'école moyenne pratique d'horticulture de l'Etat à Gand (articles 1 et 8)	70	545	Id	22	Gonry, V., garde forestier (articles 5 et 8)	54	284	92
4	D'orjy, E L, sous-inspecteur des eaux et forêts (art 1, 8 et 15)	66	3,195	Id.	23	Many, N - V., brigadier forestier (art 1 et 8)	68	740	Id
5	Rodigas, M - I - F A, directeur à l'école moyenne pratique d'horticulture de l'Etat, à Gand (articles 1 et 8)	71	4,466	Id.	24	Camus, G, sous inspecteur des eaux et forêts Pension revisee — Remplace la pension primitive renseignée au n° 7	67	3,122	Id.
6	Leclus, F P A, professeur au conservatoire royal d'Anvers (articles 1, 8 et 15)	76	498	Id.	<b>TOTAL . fr.</b>			<b>31,868</b>	
7	Camus, G, sous-inspecteur des eaux et forêts (art 1 et 8) Pension éteinte par suite de revision — La pension nouvelle est renseignée au n° 24.	66	2,008	Id.	<b>Ministère des Affaires Etrangères.</b>				
8	Delacharrière, A - J, brigadier forestier (art. 1, 8 et 15)	67	825	162	<i>Fonctionnaires et employés</i>				
9	Godinas, F - J, garde forestier (art 3 et 8)	50	315	Id.	1	Neyt, G - C - E, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire honoraire.	60	7,500	"
10	Bauwens, P - E J, professeur au conservatoire royal de Bruxelles (art 1 et 8).	71	1,560	Id	2	Serruys, H - A C M, Consul général honoraire.	57	4,050	"
11	Kessen, G - H, garde forestier (articles 5 et 8)	58	506	Id.	3	Charlier, A - J - M V, Consul général honoraire	59	6,985	"
12	Joris, A, chef de culture à l'école moyenne pratique d'horticulture de l'Etat, à Vilvorde (art 1 et 8)	70	2,000	Id	<b>TOTAL . fr</b>			<b>18,542</b>	
13	Fuchs, L - H - J, professeur à l'école moyenne pratique d'horticulture de l'Etat à Vilvorde (art 1 et 8)	84	1,000	Id	<b>Ministère de la Guerre</b>				
14	Lefebvre, H - J, inspecteur vétérinaire du Gouvernement (art 3 et 8)	66	1,107	276	<i>Fonctionnaires et employés civils</i>				
15	Peiffer, L - J, garde forestier (articles 3 et 8)	58	512	Id.	1	Gernaert, P - I - V, commis principal du génie de 1 <sup>re</sup> classe	65	2,231	"
16	Jennequin, J - J, garde forestier (art 1 et 8)	66	208	Id	2	Stiénon, C - P - E, agent de casernement	65	218	"
17	Lejeune, C - J., garde forestier (art 3 et 8)	72	554	Id	3	Bricusse, J - A, adjoint principal du génie de 2 <sup>me</sup> classe en disponibilité pour motifs de santé	65	2,516	"
18	Driot, J - C, garde forestier (articles 5, 8 et 14)	42	500	Id.	<b>TOTAL .</b>			<b>4,962</b>	
19	Mailly, J A E, professeur au conservatoire royal de musique de Bruxelles (art 1 et 8)	67	2,777	Id.					
20	Squélard, I - B - J, brigadier forestier (art 1, 8 et 13)	67	825	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur.
	<b>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</b>								
	<i>Professeurs et instituteurs communaux</i>								
1	Steleman, F. L. (Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1894)	67	1,091	»	34	Meulders, M. . . . .	70	920	»
2	M <sup>lle</sup> Allard, A.-M. . . . .	36	496	»	35	M <sup>lle</sup> Lannoo, R. . . . .	60	531	»
3	M <sup>lle</sup> Depouhon, A.-M. . . . .	39	667	»	36	M <sup>lle</sup> Neven, J.-M. . . . .	66	1,117	»
4	M <sup>lle</sup> Ducq, M. J.-A. . . . .	46	1,091	»	37	M <sup>lle</sup> Sinct, D.-B.-J. . . . .	63	399	»
5	M <sup>me</sup> Dreuwe Saussez, D. . . . .	37	275	»	38	Sturjek, C.-P. . . . .	72	365	»
6	M <sup>me</sup> Lemaire-Collin, M.-E. . . . .	35	100	»	39	M <sup>lle</sup> Vandekerckhove, B.-J. . . . .	57	198	»
7	Masguille, J.-J.-F. . . . .	52	1,297	»	40	M <sup>lle</sup> Wittezaele, M.-L. . . . .	67	482	»
8	M <sup>lle</sup> Wilkin, M.-L. . . . .	59	1,290	»	41	M <sup>lle</sup> Dubaut, C.-J. . . . .	59	208	»
9	Guillain, H.-J. . . . .	40	1,623	»	42	M <sup>lle</sup> Latour, C.-J. . . . .	67	557	»
10	Manche, L.-F. . . . .	40	1,503	»	43	M <sup>lle</sup> Lejeune, A.-M.-J. . . . .	64	753	»
11	M <sup>lle</sup> Baligand, Z. . . . .	56	732	»	44	M <sup>lle</sup> Massart, U.-J.-M. . . . .	61	1,000	»
12	Duboisdenghien, M. J. . . . .	68	1,535	»	45	M <sup>me</sup> Pettavel Devisscher, M.-A.-A. . . . .	57	4,116	»
13	Dussart, G.-J. . . . .	44	623	»	46	M <sup>lle</sup> Sauvage, P.-M. . . . .	67	251	»
14	M <sup>me</sup> Buys-Dewilde, L. M.-C. . . . .	42	187	»	47	Blockx, G. . . . .	59	2,153	»
15	Callens, B.-F. . . . .	57	2,044	»	48	De Vos, C.-F. . . . .	58	1,345	»
16	Van Cauwenbergh, E.-F. . . . .	67	1,400	»	49	M <sup>lle</sup> Liétart, S.-J. . . . .	49	1,043	»
17	M <sup>me</sup> Storms-Caluwaert, M.-B. . . . .	45	855	»	50	Hubrechts, J.-M. . . . .	51	1,292	»
18	Lebrun, G.-A.-J. . . . .	41	8	»	51	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Rossignol-Moronval, M.-A. . . . .	52	1,482	»
19	Van Eenoo, J.-L. . . . .	57	1,922	»	52	M <sup>lle</sup> Verloove, M.-S. . . . .	51	1,213	»
20	M <sup>lle</sup> Vantossomme, M.-J. . . . .	62	175	»	53	M <sup>me</sup> Gérard-Servais, M.-R.-F. (Pen- sion éteinte par suite de révi- sion — La pension nouvelle est renseignée au n° 346)	45	1,168	»
21	M <sup>me</sup> Tlary-Constant, J.-S. . . . .	61	851	»	54	M <sup>lle</sup> Drouven, M.-L. . . . .	58	327	»
22	Neeckx, J.-C. . . . .	40	528	»	55	Bradfer, F.-H. . . . .	60	504	»
23	Guyaux, G.-G. . . . .	54	1,549	»	56	M <sup>me</sup> Bradfer-Starmans, M.-L.-J. (Pension éteinte par suite de révision — La pension nouvelle est renseignée au n° 226)	61	480	»
24	Vervecken, J. G. . . . .	57	1,967	»	57	Clays, F. J. . . . .	69	982	»
25	De Man, B. . . . .	58	2,201	»	58	M <sup>lle</sup> Cuisset, R.-C. . . . .	73	404	»
26	M <sup>lle</sup> Deschepper, M. C. . . . .	59	1,460	»	59	M <sup>lle</sup> Dellau, E.-C. . . . .	70	411	»
27	Gilsquet, G. . . . .	56	1,745	»	60	M <sup>lle</sup> Louis, A.-M. . . . .	66	350	»
28	M <sup>me</sup> Bacq-Gheude, M. . . . .	33	283	»	61	M <sup>lle</sup> Martin, C. . . . .	61	226	»
29	Blanchart, A. J.-B. . . . .	51	2,363	»	62	M <sup>lle</sup> Vrithoff, M.-C.-V. . . . .	71	977	»
30	Dekeuckelaere, A. . . . .	60	1,084	»	63	M <sup>lle</sup> Walens, M. . . . .	56	478	»
31	Logie, A.-B. . . . .	62	1,293	»	64	M <sup>lle</sup> Beghin, S. . . . .	69	904	»
32	M <sup>lle</sup> Allaert, M. . . . .	63	542	»	65	M <sup>lle</sup> Bodson, V.-F. . . . .	65	750	»
33	Depresseux, J.-E. C. . . . .	60	595	»	66	M <sup>lle</sup> Deharven, E.-I.-P. . . . .	78	676	»
					67	Gerbehaye, A. . . . .	60	603	»

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
68	M <sup>lle</sup> Prallet, T.-J. . . . .	80	400	°	102	Schurmans, A.-E. . . . .	55	278	°
69	M <sup>lle</sup> Steiniere, R.-J. . . . .	60	175	°	103	M <sup>lle</sup> Vercreysee, S. . . . .	64	620	°
70	Vainquière, G. M. . . . .	61	482	°	104	M <sup>lle</sup> Bosmans, W.-V. . . . .	55	351	°
71	M <sup>lle</sup> Leclair, V.-C.-C. (Pension éteinte par suite de revision — La pension nouvelle est ren- seignée au n° 414)	47	655	°	105	Brokart, E.-J. . . . .	57	367	°
72	M <sup>lle</sup> Goblet, L. J. (Pension éteinte par suite de revision — La pen- sion nouvelle est renseignée au n° 240)	65	494	°	106	M <sup>lle</sup> Cormaux, M.-C. (Pension éteinte par suite de revision — La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1904)	75	886	°
73	Houtstont, G.-E. . . . .	71	1,200	°	107	M <sup>lle</sup> Dozot, A.-J. . . . .	64	487	°
74	M <sup>lle</sup> Lhonneux, A.-M.-F. . . . .	54	3,000	°	108	M <sup>me</sup> Schuytjens-Devisser, C.-C.-A	37	590	°
75	Manderlier, J.-J. . . . .	54	1,956	°	109	M <sup>lle</sup> Taymans, J. . . . .	45	80	°
76	M <sup>lle</sup> Landa-Lauters, M.-L. . . . .	55	218	°	110	Uytterhoeven, P.-A. . . . .	55	856	°
77	Schillewaert, J.-B. . . . .	60	2,120	°	111	Thiers, François . . . . .	56	853	°
78	M <sup>lle</sup> De Proost Van Damme, C.-M	57	75	°	112	Van Gele, P.-F. . . . .	45	501	°
79	Libert, F.-J. . . . .	55	1,440	°	113	Witteryck, R. . . . .	64	1,568	°
80	D'Anvers, G.-E. . . . .	64	600	°	114	M <sup>me</sup> Mottart-Lalot, M.-C. . . . .	55	1,361	°
81	Dourson, G.-P.-A. . . . .	69	2,000	°	115	Jordan, L.-J. (Pension éteinte par suite de revision — La pension nouvelle est renseignée au n° 291)	54	1,252	°
82	Deneumostier, N.-J. . . . .	55	1,650	°	116	Cormaux, A.-J. (Pension éteinte par suite de revision — La pen- sion nouvelle est renseignée au n° 380)	46	807	°
83	Hallet, A.-J.-A. . . . .	41	759	°	117	M <sup>me</sup> Daurmont-Libert, L.-L. . . . .	44	952	°
84	M <sup>lle</sup> Lebègue, A. M. . . . .	54	224	°	118	M <sup>me</sup> Huys-Deghislage, A.-J.-O. . . . .	45	510	°
85	M <sup>lle</sup> Lebègue, L.-M.-J. . . . .	57	447	°	119	M <sup>lle</sup> Bailly, A.-G. . . . .	67	582	°
86	M <sup>lle</sup> Brogniez, J.-A.-C. . . . .	59	701	°	120	M <sup>lle</sup> Lorang, B. . . . .	57	240	°
87	M <sup>lle</sup> Delforge, A. . . . .	55	274	°	121	Fourmier, A.-A.-V. . . . .	60	482	°
88	M <sup>lle</sup> Vaneyck, C. . . . .	73	395	°	122	Gobbers, F.-H. . . . .	56	608	°
89	Cotter, P.-J. . . . .	56	1,390	°	123	M <sup>lle</sup> Guillaume, L.-J. . . . .	63	175	°
90	M <sup>lle</sup> Gustin, C.-M.-J. . . . .	53	1,015	°	124	Reyn, C. A. . . . .	37	868	°
91	M <sup>me</sup> Ghins Sourdeau, J. . . . .	45	1,066	°	125	M <sup>lle</sup> Lefebvre, M.-L. . . . .	61	605	°
92	M <sup>me</sup> Gobron-Lassine, J.-A. . . . .	40	622	°	126	M <sup>me</sup> Robert-Bauduin, C. . . . .	45	401	°
93	M <sup>lle</sup> Mackintosh, M.-A.-R. . . . .	55	2,128	°	127	M <sup>lle</sup> Lefebvre, M.-J. . . . .	69	747	°
94	M <sup>me</sup> Regel-Gilson, M.-C. . . . .	50	1,216	°	128	M <sup>lle</sup> Muyaux, A. . . . .	70	862	°
95	M <sup>me</sup> Van Essche Matterede, P. . . . .	76	88	°	129	Van Lommel, G.-L. . . . .	55	218	°
96	Noirhomme, V. J. . . . .	55	1,271	°	130	M <sup>lle</sup> Vereecke, M.-L. . . . .	68	708	°
97	M <sup>me</sup> Piérard-Baudot, E. . . . .	51	949	°	131	M <sup>lle</sup> Wilkin, V. . . . .	55	300	°
98	M <sup>me</sup> Lasué-Blommaert, C.-A. . . . .	62	852	°	132	M <sup>lle</sup> Laoureux, M.-J.-C. . . . .	57	175	°
99	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Maryns Wille, P. . . . .	56	175	°	133	Delvoie, J. . . . .	60	1,320	°
100	M <sup>lle</sup> Nihoul, M.-J. . . . .	69	382	°	134	Demecheleer, A. . . . .	57	1,364	°
101	M <sup>lle</sup> Pirmez, J. . . . .	56	393	°					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monsieur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monsieur.
135	M <sup>lle</sup> Noury, G-J -J. . . . .	60	3,554	•	170	M <sup>lle</sup> Goossens, G -F. . . . .	57	346	•
136	Leclus, F -P -A . . . . .	72	709	•	171	Goedertier, E . . . . .	71	828	•
137	Berben, G -J . . . . .	50	906	•	172	M <sup>me</sup> Vo Van Aken-De Ruyscher, M -A -F.	55	259	•
138	Deslaerke, H . . . . .	47	621	•	173	M <sup>lle</sup> Warnant, M.-E. . . . .	46	549	•
139	M <sup>me</sup> Piron-Balle, G. . . . .	65	75	•	174	M <sup>lle</sup> Clauwaert, P. . . . .	55	175	•
140	Germonprez, A,-R . . . . .	55	1,424	•	175	Baeten, F. . . . .	55	285	•
141	Taveirne, E. . . . .	52	824	•	176	Chavaete, F -A -C., . . . . .	64	561	•
142	M <sup>me</sup> Dutal Velut, M -R . . . . .	50	314	•	177	Sak, J-F. . . . .	65	716	•
143	Geurts, J.-M . . . . .	58	530	•	178	Back, P. . . . .	72	350	•
144	M <sup>lle</sup> Guidard, A.-J. . . . .	56	175	•	179	M <sup>lle</sup> Cassalette, M -C -J. . . . .	68	934	•
145	M <sup>lle</sup> Rhemis, L -S -J. . . . .	48	515	•	180	M <sup>lle</sup> Chaubet, E -E -F., . . . . .	58	399	•
146	M <sup>lle</sup> Stas, S . . . . .	58	489	•	181	M <sup>lle</sup> Giroux, M.-A.-C. . . . .	65	310	•
147	M <sup>lle</sup> Vanden Noortgate, M -A	55	287	•	182	M <sup>lle</sup> Todt, S. . . . .	64	1,133	•
148	Desterbecq, L . . . . .	52	1,886	•	183	M <sup>lle</sup> De Mette, M.-F.-P. . . . .	64	558	•
149	M <sup>lle</sup> Nicolas, Z. . . . .	57	1,921	•	184	Delaunoy, L -J.-B . . . . .	58	404	•
150	Dom, V. . . . .	61	1,504	•	185	M <sup>me</sup> Jonniaux-Leblud, L -J G. . . . .	42	675	•
151	Mottart, V -E. . . . .	50	1,422	•	186	M <sup>me</sup> Rouasse-Cuismet, M.-E . . . . .	43	673	•
152	Maes, H. . . . .	58	3,557	•	187	M <sup>lle</sup> André, C -J. . . . .	67	239	•
153	M <sup>me</sup> Mercier-Seron, L -J -E . . . . .	59	657	•	188	Dufour, L -N -J -L -J. . . . .	59	331	•
154	M <sup>lle</sup> Possemiers, M.-P. . . . .	42	587	•	189	M <sup>lle</sup> Millet, H.-D -C -J. . . . .	70	706	•
155	Téchy, C . . . . .	54	1,319	•	190	Desurpalis, A.-C -J. . . . .	61	330	•
156	Raverd, G.-J . . . . .	50	2,192	•	191	M <sup>lle</sup> Docquier, L -M -J -B., . . . . .	58	406	•
157	Salpêtrier, E -J. . . . .	51	1,477	•	192	Stallaert, A . . . . .	40	719	•
158	Rouln, C -J. (Pension éteinte par suite de revision — La pen- sion nouvelle est renseignée au n° 377)	51	1,206	•	193	M <sup>me</sup> Willocq - Vanbocquestal, M - A. (Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1892)	43	546	•
159	Vanderdonckt, P. A. . . . .	53	2,098	•	194	M <sup>me</sup> Casteels-Cremers, M -V. . . . .	50	682	•
160	Backers, C . . . . .	52	500	•	195	M <sup>me</sup> Genon-Léonard, M -F . . . . .	58	75	•
161	Gabriels, E. . . . .	67	750	•	196	Bodeux, L.-B. . . . .	57	1,326	•
162	M <sup>lle</sup> Hautot, M J -E. . . . .	55	217	•	197	Cornelis, A -J. . . . .	58	1,691	•
163	M <sup>lle</sup> Rousseau, E -M -A. . . . .	71	452	•	198	Declerck, C -L . . . . .	37	481	•
164	Verachtert, A . . . . .	66	567	•	199	Durdu, A -J -J., . . . . .	43	684	•
165	Lessant, J -J -M . . . . .	50	1,122	•	200	M <sup>lle</sup> Daveloose, R . . . . .	56	175	•
166	Schmitz, M. . . . .	55	1,270	•	201	M <sup>lle</sup> Coebard, M -E . . . . .	60	306	•
167	M <sup>lle</sup> De Wandelcer, E -M. . . . .	66	1,134	•	202	M <sup>lle</sup> Courtoy, F -A. . . . .	60	175	•
168	M <sup>lle</sup> Bouleberg, M.-T . . . . .	61	506	•	203	M <sup>lle</sup> Dubois d'Engluen, C. . . . .	63	381	•
169	M <sup>lle</sup> De Bondt, S -D . . . . .	57	485	•	204	M <sup>lle</sup> L'aron, V,-J. . . . .	58	442	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
205	Somers, L.-A.	48	185	•	239	Petit, F.-J.	62	503	•
206	Tysmans, P.-J.	59	657	•	240	M <sup>lle</sup> Goblet, L.-J. (Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 72.)	62	497	•
207	M <sup>lle</sup> Veeckman, C.	68	551	•	241	Verhooghe, G. (Pension éteinte par suite de révision. — La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1904.)	51	660	•
208	Gaupin, T.-A.	47	1,019	•	242	Baud'huin, E.-G.	37	570	•
209	Léanne, F.	67	945	•	243	M <sup>me</sup> Desmedt-Gaudiciabois, M.-G.	40	803	•
210	M <sup>me</sup> Thirifay-Vastersavents, M.-T.-J.	56	1,432	•	244	M <sup>me</sup> Dupont-Verdoodt, A.	56	1,323	•
211	Maingie, J.	60	1,437	•	245	M <sup>lle</sup> Journé, F.-F.	63	496	•
212	M <sup>me</sup> Michant née Schmidt, L.	52	5	•	246	M <sup>lle</sup> Dombrez, M.-A.	54	1,950	•
213	Marchal, J.-L.	60	84	•	247	Vanbelle, R.-A.	54	1,495	•
214	Mignon, J.	61	1,561	•	248	Michaux, I.-J.	52	1,512	•
215	M <sup>lle</sup> Vander Straete, U.	56	254	•	249	M <sup>me</sup> Verschave-Crepin, V.	58	2,226	•
216	M <sup>lle</sup> Bajart, E.-J.	70	423	•	250	Callaert, H.	53	1,254	•
217	M <sup>lle</sup> Servais, M.-J.	60	250	•	251	M <sup>lle</sup> Van Hecke, M.-F.	58	421	•
218	Spaeninx, N.	56	365	•	252	Begodi, E.	49	823	•
219	M <sup>lle</sup> Goffinet, M.-P.	58	357	•	253	M <sup>me</sup> Borré-Mollaert, N.-F.-L.	55	75	•
220	M <sup>lle</sup> Mahy, L.-J.	69	588	•	254	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Grenson-Meeres, L.-C.-A.	65	275	•
221	M <sup>lle</sup> Martin, E.-F.-M.	47	175	•	255	Tytgadt, L.	61	2,031	•
222	M <sup>me</sup> Lambert-Van Droogenbroeck, M.	64	1,449	•	256	M <sup>lle</sup> Horremans, E.-M.-J.	53	402	•
223	Tréfois, E.-C.-A.	56	1,422	•	257	Rasmont, L.-J.	50	1,339	•
224	M <sup>lle</sup> Barthélémy, L.-J.	80	247	•	258	Warzée, N.-E.-J.	45	893	•
225	M <sup>lle</sup> Charpentier, V.	66	337	•	259	Mainjot, V.-J.-J.	50	2,008	•
226	M <sup>me</sup> Bradfer-Starmaas, M.-L.-J. (Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 56.)	60	484	•	260	M <sup>lle</sup> Pectoor, E.-T.	59	1,454	•
227	Fiten, J.-J.	65	1,094	•	261	Van Der Putten, C.	56	1,659	•
228	M <sup>lle</sup> Martin, O.-E.-J.	71	1,103	•	262	Droesbeke, L.	55	1,435	•
229	Vandenweghe, E.-L.	61	1,269	•	263	Drossart, F.-J.	52	1,338	•
230	M <sup>lle</sup> Decker-Stoffel, S.	44	762	•	264	Evrard, F.	58	2,202	•
231	M <sup>lle</sup> Guillemin, A.-A.-P.	62	2,333	•	265	André, O.-J.	54	2,193	•
232	Tilborghs, J.	72	494	•	266	Hombeck, J.-F.	52	699	•
233	De Maeght, J.-B.	51	2,385	•	267	M <sup>me</sup> Schoofs-Allard, F.	60	95	•
234	Geeraerts, J.-J.	42	1,087	•	268	Coppens, P.	58	650	•
235	Stans, A.-G.	57	2,000	•	269	Dirix, J.-H.	60	1,488	•
236	Olemans, F.-E.	41	727	•	270	M <sup>lle</sup> Kleyntjens, S.-C.	67	750	•
237	M <sup>lle</sup> Goemaere, R.	56	388	•	271	Bethuyn, H.	59	361	•
238	M <sup>lle</sup> Moreaux, A.	60	403	•	272	Bienvelet, J.-P.	54	490	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
275	Demelene, A.-F. . . . .	59	1,438	»	308	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Casaer-Goemaere, C. . . . .	59	2,586	»
274	M <sup>me</sup> Herkenne-Oury, M.-R. . . . .	58	882	»	309	Chabotau, J.-B. . . . .	55	1,366	»
275	Mormal, A.-J. . . . .	58	1,142	»	310	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Heimes-Collet, S. . . . .	59	572	»
276	Signor, J.-G. . . . .	88	241	»	311	Hollanders, A.-L. . . . .	59	2,266	»
277	Dislet, D.-J. . . . .	60	1,340	»	312	M <sup>me</sup> Simons-Verswyver, G. . . . .	57	494	»
278	M <sup>lle</sup> Schmits, V.-M.-E. . . . .	50	590	»	313	M <sup>lle</sup> Demette, L.-J.-S. . . . .	61	559	»
279	M <sup>lle</sup> Lemesle, M. . . . .	48	178	»	314	M <sup>lle</sup> Hémar, H.-F. . . . .	76	606	»
280	M <sup>me</sup> Petitjean, M.-T. . . . .	76	287	»	315	M <sup>me</sup> Guillaume-Dilis, A.-M.-M. . . . .	45	1,440	»
281	Van Hee, P. (Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1890.)	70	2,207	»	316	M <sup>me</sup> Van Dyck-Van Suetendael, M.-J.	59	872	»
282	M <sup>me</sup> Listray-Irsch, E. . . . .	58	1,073	»	317	M <sup>me</sup> Bayot-De Saedeleer, M.-C.-C. . . . .	55	1,280	»
285	M <sup>lle</sup> Suleau, M.-A. . . . .	41	704	»	318	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Albrechts-Wynands, M.-E. . . . .	57	175	»
284	M <sup>lle</sup> Walhers, S. . . . .	57	705	»	319	Gilbert, L. . . . .	55	174	»
285	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Bocar-Vrihoff, B.-J. . . . .	66	87	»	320	M <sup>lle</sup> Mathieu, L.-L.-N.-C.-D. . . . .	52	1,655	»
286	Bronckart, A.-H. . . . .	70	4,400	»	321	Campens, J. . . . .	60	1,207	»
287	Derousseaux J.-J. . . . .	47	102	»	322	Dom, L.-J. . . . .	61	1,260	»
288	Dewalque, A.-J. . . . .	60	705	»	323	Galloy, F.-J. . . . .	62	291	»
289	M <sup>me</sup> Delgoffe-Mathoul, M.-J.-A.-G. . . . .	59	438	»	324	Vandercam, J.-B. . . . .	40	712	»
290	M <sup>lle</sup> Veistraete, C.-A.-Z.-A. . . . .	42	1,062	»	325	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Balate-Bellin, M.-T. . . . .	57	1,335	»
291	Jordan, E.-J. (Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 115.)	54	1,235	»	326	Brennet, T. . . . .	59	1,213	»
292	M <sup>lle</sup> Collard, M.-J. . . . .	64	515	»	327	M <sup>lle</sup> Kœhler, C. . . . .	65	281	»
293	Borgerhoff, J.-L. . . . .	55	857	»	328	M <sup>lle</sup> Colin, L.-C. . . . .	57	422	»
294	Denis, M. . . . .	55	1,548	»	329	M <sup>me</sup> Delrivière-De Becker, A.-L.-M. . . . .	35	432	»
295	Duquesne, C.-P. . . . .	58	2,154	»	330	M <sup>me</sup> Guiot-Braham, M.-G.-I. . . . .	49	723	»
296	Deschacht, A. . . . .	57	250	»	331	Devaere, G.-E. . . . .	36	437	»
297	M <sup>lle</sup> Carion, L.-C. . . . .	57	538	»	332	M <sup>lle</sup> Van Dyck, R. . . . .	53	998	»
298	Houward, A.-J. . . . .	45	944	»	333	Bauwens, P.-E.-J. . . . .	71	800	»
299	Poleur, D.-J. . . . .	40	1,097	»	334	M <sup>lle</sup> Bastiaensen, C. . . . .	52	1,565	»
300	Ruyffelaert, C. . . . .	59	1,506	»	335	Beuzet, J. . . . .	55	1,205	»
301	M <sup>me</sup> Cronfer-Paulus, E.-E. . . . .	59	669	»	336	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Asveld-Dandoy, C. . . . .	58	80	»
302	Hanotieau, U.-J. . . . .	39	549	»	337	Braeckman, P.-E. . . . .	37	1,581	»
303	Petitjean, P.-A. . . . .	51	1,248	»	338	M <sup>me</sup> Gilsoul-Gardisseur, M.-C.-F. . . . .	50	1,190	»
304	Carrez, A. . . . .	61	257	»	339	Lodens, J.-B. . . . .	57	2,288	»
305	Genicot, J.-L.-J. . . . .	61	637	»	340	M <sup>lle</sup> Gaupin, E. . . . .	56	814	»
306	M <sup>me</sup> Maquet-Narbaix, S.-L. . . . .	57	576	»	341	Maréchal, H.-J. . . . .	58	1,537	»
307	Cantillon, E.-E. . . . .	56	2,300	»	342	Martin, C. . . . .	51	1,221	»
					343	M <sup>me</sup> Borlée-Godeau, M.-M. . . . .	44	1,406	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
344	Collet, H.-A.-J. . . . .	38	570	°	377	Roulin, C.-J. (Pension révisée. — Remplace la pension primitive renseignée au n° 158.)	50	1,243	°
345	Van Pelt, T.-A.-J. . . . .	51	2,294	°					
346	M <sup>me</sup> Gerard-Servais, M.-R.-F. (Pen- sion révisée. — Remplace la pen- sion primitive renseignée au n° 53.)	44	1,264	°	378	Poppe, J. (Pension éteinte par suite de révision. — La pension nou- velle figure dans les inscriptions de 1904.)	52	1,094	°
347	M <sup>lle</sup> Liebrecht, C.-C.-M. . . . .	64	903	°					
348	Moreau, A.-J. . . . .	59	1,701	°	379	Rodesch, N.-J. . . . .	40	1,156	°
349	M <sup>me</sup> Roulin-Detrain, J. (Pension révisée. — Remplace la pension inscrite en 1898.)	52	1,897	°	380	Cogniaux, A.-J. (Pension révisée. — Remplace la pension primi- tive renseignée au n° 116.)	45	811	°
350	Beuzard, E.-J. . . . .	55	1,256	°	381	M <sup>me</sup> Leemans-Van Mulders, M.-S.	53	91	°
351	Grégoire, C.-J. . . . .	51	1,160	°	382	Depaye, E.-J. . . . .	54	1,310	°
352	M <sup>lle</sup> Hurel, M.-C. . . . .	67	548	°	383	M <sup>lle</sup> Derlyn, A.-M.-C. . . . .	57	302	°
353	M <sup>lle</sup> Lagneau, M. . . . .	57	566	°	384	M <sup>me</sup> De Waegh-Büscher, M.-G. . .	42	916	°
354	Meire, P.-F. . . . .	62	525	°	385	M <sup>me</sup> Mechant-Vermeir, T.-L. . . .	49	175	°
355	Bouvy, A.-J. . . . .	54	1,374	°	386	M <sup>lle</sup> Mercier, E.-T.-E.-B. . . . .	58	320	°
356	M <sup>lle</sup> Henrotin, A.-V. . . . .	45	1,012	°	387	M <sup>lle</sup> Van In, P.-A.-M. . . . .	65	741	°
357	Hyeulle, A.-J. . . . .	55	180	°	388	M <sup>me</sup> Verberckt-Chevalier, A.-M.-L.	41	540	°
358	M <sup>me</sup> Kaeckenbeeck-Kaeckenbeeck, M.-H.	40	783	°	389	M <sup>me</sup> Nierstrasz-Redonté, M.-J.-E.	54	345	°
359	De Bois, J. . . . .	63	1,964	°	390	M <sup>me</sup> Camilleri-Houtsaegher, R.-A.	40	901	°
360	M <sup>lle</sup> Rota, E.-D. (Pension éteinte par suite de révision — La pen- sion nouvelle est renseignée au n° 525.)	67	810	°	391	M <sup>lle</sup> Cremers, M.-C.-F. . . . .	53	1,472	°
361	Vander Weyden, F.-E. . . . .	52	698	°	392	Paulus, M.-A. . . . .	64	1,300	°
362	M <sup>lle</sup> Honorez, V.-L. . . . .	55	317	°	393	Schietse, A. . . . .	64	776	°
363	M <sup>lle</sup> De Pauw, M.-L. . . . .	55	359	°	394	Warenants, J. . . . .	60	1,106	°
364	M <sup>lle</sup> Van Malder, H. . . . .	53	188	°	395	M <sup>me</sup> Jacques-Lambotte, M.-T.-P..	55	1,283	°
365	M <sup>lle</sup> Fick, A.-B. . . . .	67	328	°	396	Rasson, J. . . . .	56	857	°
366	M <sup>lle</sup> Pinard, A.-V. . . . .	57	278	°	397	Bataille, E.-H. . . . .	54	1,450	°
367	M <sup>lle</sup> Vandebusch, M.-J.-G. . . .	51	252	°	398	Carton, J. . . . .	51	1,131	°
368	Hellemans, J.-L. . . . .	55	395	°	399	M <sup>me</sup> Lepez-Vermersch, S.-R. . . .	71	75	°
369	M <sup>me</sup> Ver Eecke-Braquaval, L.-J..	61	1,716	°	400	Van Eijcke, C.-J. . . . .	57	201	°
370	Waeterschoot, C. . . . .	63	1,472	°	401	M <sup>me</sup> Verbruggen-Van Wouwe, P.-A.	43	480	°
371	Winderix, F.-L. . . . .	51	952	°	402	M <sup>me</sup> Inghels-Pieters, M.-F. . . .	45	594	°
372	M <sup>lle</sup> Delarnelle, P.-M.-E. . . . .	41	656	°	403	Janssens, C. . . . .	50	1,871	°
373	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Demanck-Pepin, J. . . .	53	2,035	°	404	M <sup>me</sup> Legros-Gorrissen, H. . . . .	55	1,075	°
374	Gillard, J.-A. . . . .	55	1,540	°	405	M <sup>lle</sup> De Visscher, T.-C. . . . .	42	1,322	°
375	Lecoq, P.-J. . . . .	55	960	°	406	M <sup>me</sup> Fonteyne-Geeraerts, A.-V.-C.-M.	35	382	°
376	M <sup>me</sup> Loiseau-Cantraine, M.-A. . .	40	667	°	407	M <sup>me</sup> Mayeur-Dulieu, C.-V. . . . .	45	130	°
					408	M <sup>me</sup> Nelles-Maréchal, M.-P. . . .	52	150	°
					409	M <sup>me</sup> Smets-De Ravenne, M.-E.-P.	58	1,070	°

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
410	M <sup>me</sup> V. Van Oudorp-Adriaens, M.-C.	46	980	»	444	Mahy, L.-E.-J. . . . .	50	345	»
411	M <sup>me</sup> V. Vermeulen Bossaerts, R.-H.	41	920	»	445	M <sup>me</sup> Froidart-Pirlet, M.-C.-J. . .	50	1,070	»
412	M <sup>me</sup> Vivinus-Nicolaj, M.-F. . . .	55	281	»	446	M <sup>me</sup> Micha-Bontemps, P.-M. . . .	47	1,199	»
413	Sak, P.-J. . . . .	62	665	»	447	M <sup>me</sup> Mariaule-Vander Eecken, E.-S.-J.	42	845	»
414	M <sup>lle</sup> Leclaire, V.-G.-C. (Pension révisée. — Remplace la pension primitive renseignée au n° 71)	47	605	»	448	M <sup>lle</sup> Michel, M.-J.-G. . . . .	59	594	»
415	Moraux, E.-H. . . . .	49	1,677	»	449	van Hecke, M. . . . .	59	767	»
416	M <sup>lle</sup> Piérard, E. . . . .	50	1,250	»	450	Warland, N.-J. . . . .	50	1,238	»
417	M <sup>lle</sup> Sohy, M.-A. . . . .	56	669	»	451	M <sup>me</sup> Liégeois-Renette, M.-C.-L. . .	50	1,065	»
418	Rochette, E.-J. . . . .	44	1,358	»	452	M <sup>lle</sup> Thiébaud, A. . . . .	60	295	»
419	M <sup>me</sup> Soudron-Martin, L.-M.-J. . .	36	175	»	455	M <sup>me</sup> Capouillez-Massart, C.-G.-M.-A.	53	096	»
420	Van de Putte, J.-J.-A. . . . .	55	258	»	454	Liagre, P.-V. . . . .	64	2,457	»
421	De Caluwe, C.-L. . . . .	58	644	»	455	M <sup>me</sup> Loscaux-Lemoine, C.-M.-J.-R.	37	490	»
422	Deltenre, F. . . . .	56	225	»	456	M <sup>me</sup> Gubbels-Dispa, A.-L. . . . .	55	251	»
423	Hamers, H.-F. . . . .	63	510	»	457	M <sup>me</sup> Henry-Henry, M.-A. . . . .	45	116	»
424	M <sup>lle</sup> Maeyens, E.-L. . . . .	55	563	»	458	Waltiez, A.-F.-V. . . . .	56	510	»
425	M <sup>lle</sup> Burhin, M.-J. . . . .	54	229	»	459	M <sup>lle</sup> Nassart, S.-J. . . . .	51	272	»
426	Darbé, F. . . . .	71	175	»	460	M <sup>lle</sup> Rabosée, C.-I. . . . .	52	512	»
427	M <sup>lle</sup> Colson, O. . . . .	65	537	»	461	M <sup>lle</sup> Docquier, J.-J.-D.-M. . . . .	61	286	»
428	M <sup>lle</sup> Lollier, P.-A. . . . .	67	455	»	462	M <sup>lle</sup> Poncelet, M.-F. . . . .	61	282	»
429	M <sup>lle</sup> Discart, M. . . . .	86	422	»	463	Gillon, F.-J. . . . .	55	505	»
430	Habets, F.-L. . . . .	64	686	»	464	Bertels, J.-G.-L. . . . .	48	1,151	»
431	Roussel, J.-L. . . . .	50	175	»	465	Roberti, V.-C.-M. . . . .	50	1,853	»
432	Sak, H.-F. . . . .	68	718	»	466	M <sup>me</sup> Close-Martin, D.-J. . . . .	46	526	»
433	Vandenberghé, J.-F. . . . .	51	219	»	467	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> De Bruyn-Theybaert, M.-T	56	75	»
434	Castermans, J. . . . .	56	639	»	468	M <sup>me</sup> De Wilde-Peerts, M.-V. . . .	58	75	»
435	Bayot, A.-J. . . . .	58	260	»	469	M <sup>me</sup> Pécriaux-Saligo, E. . . . .	37	332	»
436	Bens, J. . . . .	66	2,968	»	470	M <sup>me</sup> Ottelet-Bois-d'Enghien, O.-E.	39	531	»
437	M <sup>lle</sup> Bodson, M.-D.-C.-A. . . . .	55	695	»	471	M <sup>me</sup> Watteau-Verschueren, H.-C.-M.	51	2,471	»
438	M <sup>lle</sup> Cloes, M.-J. . . . .	57	1,398	»	472	Crowet, A.-J. . . . .	55	347	»
439	Bouveroux, H.-A. . . . .	70	471	»	473	M <sup>lle</sup> Squéhard, M.-J. . . . .	70	566	»
440	Brouckmans, D. . . . .	75	1,052	»	474	Teurrekens, A. . . . .	59	416	»
441	Van de Walle, F. (Pension éteinte par suite de révision. — La pen- sion nouvelle est renseignée au n° 498.)	68	838	»	475	Depriez, E.-A.-D.-G. . . . .	48	690	»
442	Schoenaers, H. . . . .	38	552	»	476	M <sup>me</sup> Glaudot-Nison, M.-F.-J. . . .	43	1,010	»
443	M <sup>lle</sup> Van Berckel, M.-P. . . . .	65	313	»	477	M <sup>me</sup> Grandchamps-Couvreur, M.- L.-L.	53	1,618	»
				»	478	Lerousse, L.-J.-A. . . . .	42	651	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
479	Randoux, J.-B. . . . .	71	175	°	508	Liénard, E. . . . .	61	1,400	°
480	M <sup>me</sup> Longfils-Tracet, A.-M.-A. . . . .	52	544	°	509	Vierset, D.-J. . . . .	48	1,044	°
481	Wallemacq, E. . . . .	40	560	°	510	Levaque, F.-J. . . . .	43	23	°
482	M <sup>lle</sup> Maniette, V.-J. (Pension éteinte par suite de revision — La pen- sion nouvelle est renseignée au n° 497.)	56	675	°	511	M <sup>me</sup> Geeraerts-Bruynseels, P. . . . .	55	100	°
485	Bruyneel, P. . . . .	58	1,034	°	512	M <sup>me</sup> Loons-Bokken, M. . . . .	56	420	°
484	M <sup>me</sup> Longfils-Bouret, M. . . . .	40	577	°	513	M <sup>me</sup> Gerard, M.-R.-M. . . . .	55	189	°
485	M <sup>lle</sup> Vervloet, C. . . . .	65	334	°	514	M <sup>me</sup> Ingeveld-Biebuyck, M.-A. . . . .	60	1,530	°
486	M <sup>me</sup> Vlamynck-Hoge, J.-M. . . . .	41	600	°	515	Meert, J.-H. . . . .	55	2,677	°
487	M <sup>me</sup> Canivet-Hoyois, V. . . . .	56	532	°	516	M <sup>me</sup> Michaux-Janssen, M.-J. . . . .	41	1,087	°
488	M <sup>me</sup> Dufrasne-Lebeau, M.-A.-A. . . . .	47	134	°	517	M <sup>me</sup> Geeraerd, E.-J. . . . .	50	375	°
489	M <sup>me</sup> Georges De Meyer, J. . . . .	49	537	°	518	Basteniére, E. . . . .	72	618	°
490	M <sup>lle</sup> Havet, C.-M. . . . .	51	1,552	°	519	M <sup>me</sup> Dewatripont-Lejeune, R. . . . .	44	819	°
491	Lemaire, J. . . . .	67	1,945	°	520	Reuchamps, J.-A. . . . .	60	1,414	°
492	M <sup>lle</sup> Lefebure, C.-L.-M. . . . .	54	1,738	°	521	Van Renterghem, J.-A. . . . .	60	2,977	°
493	M <sup>lle</sup> Vanden Baere, B.-L. . . . .	58	1,720	°	522	Bigonville, F.-J. . . . .	57	1,096	°
494	Botteldooren, C.-L. . . . .	51	974	°	523	Evrard, F.-J. (Pension éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 527.)	59	1,735	°
495	M <sup>me</sup> De Sneeck-Vander Biest, M.-L. . . . .	51	1,084	°	524	Mottart, J.-A. . . . .	50	1,197	°
496	M <sup>lle</sup> Tysmans, A.-C. . . . .	62	360	°	525	M <sup>lle</sup> Rota, P.-D. (Pension révisée. — Remplace la pension primitive renseignée au n° 360.)	66	813	°
497	M <sup>lle</sup> Maniette, V.-J. (Pension révi- sée. — Remplace la pension primitive renseignée au n° 482)	55	678	°	526	Coibion, L.-J. . . . .	52	1,259	°
498	Vandewalle, F. (Pension révisée. — Remplace la pension primitive renseignée au n° 441.)	67	840	°	527	Evrard, F.-J. (Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 523.)	59	1,736	°
499	Jaumotte, E.-G. . . . .	36	426	°	528	Burton, M. . . . .	67	441	°
500	Gellaerts, F.-B.-J. . . . .	60	1,386	°	529	Didion, P.-J. . . . .	71	576	°
501	Hotton, V.-J. . . . .	41	656	°	530	M <sup>me</sup> Marneffe-Jacques, M.-C. . . . .	42	671	°
502	Verbeke, L.-A. . . . .	46	670	°	531	M <sup>me</sup> Decamps-Hauchart, M.-Z. . . . .	40	534	°
505	M <sup>me</sup> Kemp-Budin, M. . . . .	54	205	°	532	Dumont, A.-A. . . . .	43	1,218	°
504	Ackerman, F.-A. . . . .	65	729	°	533	Gruslin, F.-X. . . . .	60	693	°
505	M <sup>me</sup> Carlier-Detienne, M.-W.-L. . . . .	46	501	°					
506	Dumortier, L. . . . .	45	1,536	°					
507	Delhaye, H.-O.-J. . . . .	53	1,543	°					
						TOTAL. . . . .		460,326	